



LE GUIDE DE L'ESTONIE
pour le chercheur étranger

Guide réalisé par Liina Raju, Fondation Archimedes

Publié par la Fondation Archimedes

Remerciements particuliers pour leur coopération à Lore Listra, de l'Institut estonien ; à Anne Pöitel et Lehti Veevälli, de l'Académie des sciences d'Estonie ; au ministère estonien de l'Éducation et de la Recherche

Traduit par Jean Pascal Ollivry

Crédits photographiques: Val Rajasaar; Triip; Université technique de Tallinn; université de Tallinn; ambassade d'Estonie à Helsinki; Päevapildikoda

Graphisme : Hele Hanson-Penu

Imprimé par Triip

Le Guide de l'Estonie pour le chercheur étranger est publié grâce à un cofinancement de la Commission européenne



Avertissement: Ce guide a pour but de fournir des informations sur certaines procédures administratives en Estonie. Ses recommandations ne se substituent pas aux sources d'information officielles; les indications données par les services administratifs officiels doivent dans tous les cas être prises en compte. Les informations fournies par cette publication n'entraînent aucun droit à réclamation ou confiance légitime, sous quelque forme que ce soit.

© Fondation Archimedes

Les textes contenus dans cette publication peuvent être reproduits à des fins non commerciales, à condition que la source soit explicitement mentionnée.

ISBN 9985-9613-8-2

Ce Guide pratique pour les chercheurs a été conçu pour venir en aide aux chercheurs de tous les pays qui ont l'intention de venir travailler ou étudier en Estonie. Son but est de leur fournir les informations nécessaires lors de leur venue en Estonie, mais aussi après leur arrivée. Le guide a été réalisé et est publié par la Fondation Archimedes; il est cofinancé par la Commission européenne.

Notre ambition est de rendre votre expérience de mobilité aussi facile que possible. Vous trouverez dans ce guide des indications sur les formalités touchant l'emploi et le travail, mais aussi sur les aspects pratiques de la vie quotidienne en Estonie. Le Guide pratique pour les chercheurs vous donne accès aux principales ressources Internet, où vous trouverez les informations les plus à jour.

Le portail estonien pour la mobilité des chercheurs, www.smartEstonia.ee, contient les dernières mises à jour sur tous les sujets traités dans ce guide.



Le Réseau européen des centres de mobilité (ERA-MORE) est conçu pour aider les chercheurs à profiter de possibilités de formation ou de travail à l'étranger. Depuis le printemps 2005, le Réseau estonien des centres de mobilité compte deux organisations de premier contact et trois centres de mobilité locaux, situés dans les trois principales universités.



ORGANISATIONS DE PREMIER CONTACT:

Fondation Archimedest

(Toutes demandes d'information, en particulier émanant de chercheurs ayant l'intention de séjourner à Tartu; demandes d'information touchant les actions Marie Curie)

Väike-Turu 8, 51013 Tartu

Contacts: M^{me} Kristin Kraav et M^{me} Liina Raju

Tél.: (+372) 730 0337

Courriel: mobility@archimedes.ee



Académie des sciences d'Estonie

(Toutes demandes d'information, en particulier émanant de chercheurs ayant l'intention de séjourner à Tallinn; demandes d'information touchant les programmes d'échanges scientifiques entre académies)

Kohtu 6, 10130 Tallinn

Contacts: M^{me} Anne Pöitel et M^{me} Lehti Veeväli

Tél.: (+372) 644 8677, (+372) 504 2659

Courriel: mobility@akadeemia.ee



CENTRES DE MOBILITÉ LOCAUX:

Université de Tartu

(Toutes demandes d'information, en particulier émanant de chercheurs ayant l'intention de travailler à l'université de Tartu)

Ülikooli 18, 50090 Tartu

Contact: M^{me} Lea Kivi

Tél.: (+372) 737 6114

Courriel: mobility@ut.ee



Université technique de Tallinn

(Toutes demandes d'information, en particulier émanant de chercheurs ayant l'intention de travailler à l'Université technique de Tallinn)

Ehitajate tee 5, 19086 Tallinn

Contact: M^{me} Riin Kobin

Tél.: (+372) 620 3517

Courriel: mobility@ttu.ee

Université de Tallinn

(Toutes demandes d'information, en particulier émanant de chercheurs ayant l'intention de travailler à l'université de Tallinn)

Narva mnt. 25, 10120 Tallinn

Контактные данные: M^{me} Tiina Mäe

Tél.: (+372) 640 9144

Courriel: mobility@tlu.ee



Université des sciences rurales d'Estonie

(Toutes demandes d'information, en particulier émanant de chercheurs ayant l'intention de travailler à l'université des sciences rurales d'Estonie)

Kreutzwaldi 64, 51014 Tartu

Contact: M. Aret Vooremäe

Tél.: (+372) 731 3011

E-mail: mobility@emu.ee

Le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche est concentré en Estonie dans les deux villes principales: Tallinn et Tartu. La R & D en Estonie est étroitement associée aux universités. Il existe également quelques centres de recherches indépendants de haut niveau.

1.1 Stratégie de R & D

À l'heure actuelle, le document principal décrivant la politique de R & D en Estonie est la «Stratégie pour la recherche et le développement en Estonie, 2002–2006, *Une Estonie fondée sur la connaissance*», approuvée par le parlement estonien en décembre 2001. Ce texte formule la détermination de l'Estonie à devenir une société fondée sur la connaissance, dans laquelle la recherche et le développement sont hautement valorisés comme faisant partie des conditions préalables au fonctionnement et au développement de la société toute entière. Les objectifs stratégiques de la R & D estonienne sont l'amélioration du pôle de connaissances (en mettant l'accent sur la qualité de la recherche scientifique) et la compétitivité accrue des entreprises locales (le point important étant l'amélioration de la coopération entre science et industrie). Afin de concentrer l'effort national, la stratégie définit trois secteurs-clés:

- Les technologies de l'information tournées vers l'utilisateur, et le développement de la société de l'information;
- La biomédecine;
- Les technologies des matériaux.

Parallèlement au développement des secteurs-clés, la recherche liée à l'identité nationale (langue, culture et histoire, nature, etc.) devrait être encouragée. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie fixe le but de porter le montant total de l'investissement en R & D à 1,5% du PIB en 2006, en accord avec les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

La stratégie pour les années 2006–2010 est en préparation.

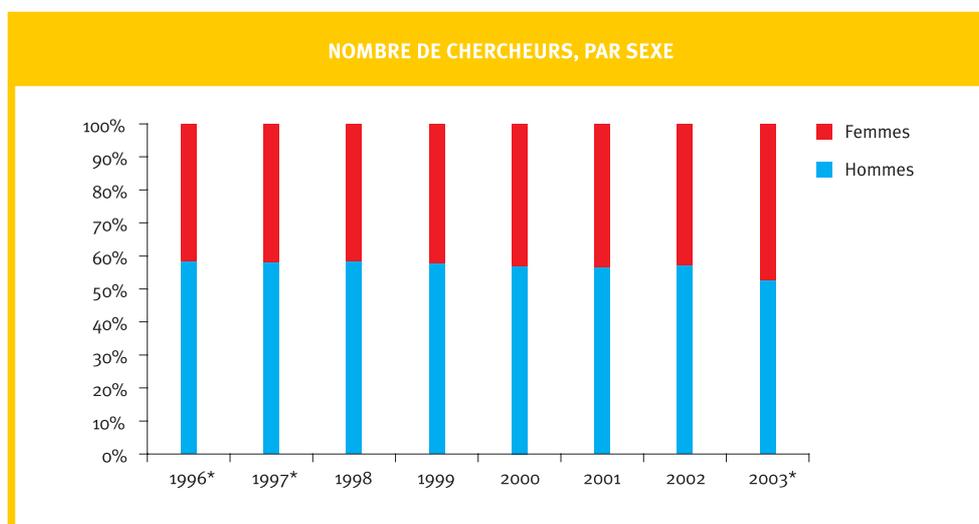
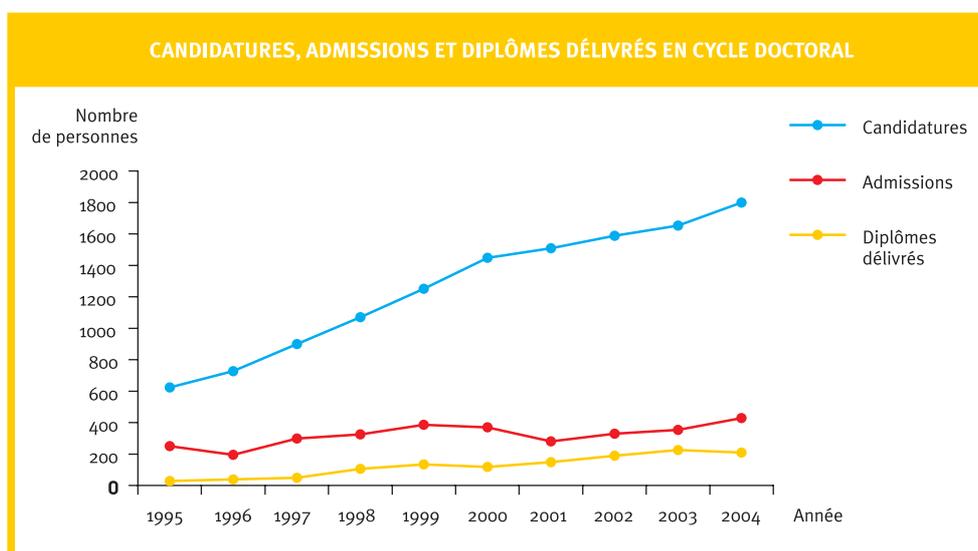
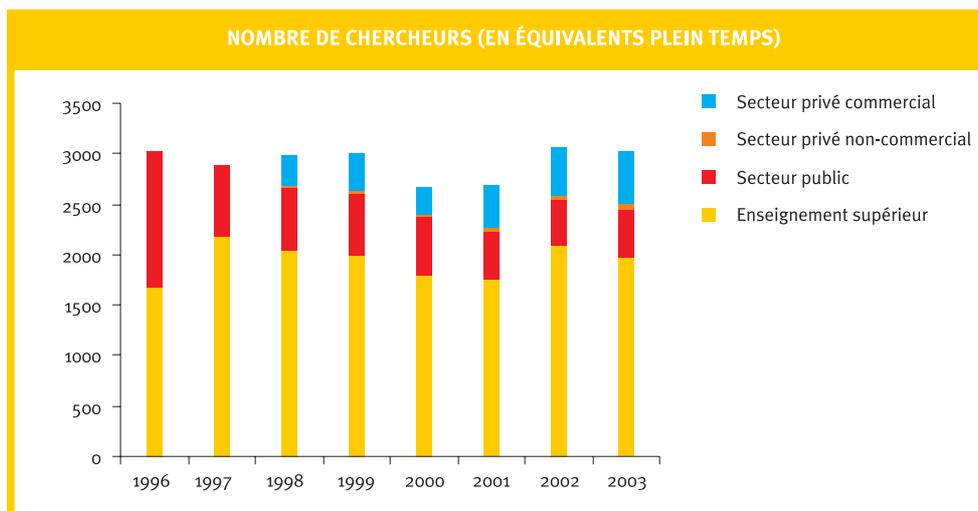
D'après «Une Estonie fondée sur la connaissance. Stratégie pour la recherche et le développement en Estonie, 2002–2006»

Pour plus d'informations, consultez le chapitre « Research » du site web du ministère estonien de l'Éducation et de la Recherche, à l'adresse <http://www.hm.ee/>.

1.2 Statistiques sur la R & D en Estonie

En 2004, les dépenses gouvernementales en recherche et développement ont représenté 0,83% du PIB d'Estonie. Le nombre des chercheurs (en équivalents plein temps) est resté *grosso modo* le même que les années précédentes; il était d'environ 3000 en 2003. Le nombre des diplômés de docteur s'est considérablement accru, passant de 106 en 1998 à 209 en 2004

DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT LEUR FINANCEMENT PAR LES BUDGETS NATIONAL ET LOCAUX				
	Dépenses de recherche et développement, en millions de couronnes	Dépenses de recherche et développement, en % du PIB	Financement public de la recherche et du développement, en millions de couronnes	Financement public de la recherche et du développement, en % des dépenses publiques générales
1998	451	0.58	284	0.95
1999	572.8	0.7	370.9	1.12
2000	579.4	0.62	342.8	1.01
2001	763.5	0.73	397.3	1.09
2002	871.5	0.75	469.6	1.13
2003	1046.2	0.83	508.4	1.12



Source: Bureau des statistiques d'Estonie <http://www.stat.ee>

1.3 Financement de la R & D

Les instruments du système de financement de la R & D estonienne sont:

- le financement ciblé ;
- le financement des bourses de recherche ;
- les programmes nationaux de recherche et de développement ;
- le financement des infrastructures de recherche et de développement

Le **financement** ciblé est décidé par le ministre de l'Éducation et de la Recherche, sur recommandation du Conseil de la compétence scientifique. La recherche fondamentale et la recherche appliquée sont concernées. Les instituts de recherche évalués et enregistrés peuvent être candidats. Le Conseil de la compétence scientifique organise l'évaluation par les pairs des candidatures présentées; il conseille le ministre sur l'ouverture du financement de nouveaux thèmes de recherche et sur la poursuite du financement de thèmes précédemment approuvés. La période de financement des thèmes de recherche retenus peut aller jusqu'à six ans; elle est conditionnée par les évaluations périodiques d'avancement. Tous les thèmes de recherche retenus pour le financement ciblé sont évalués annuellement. En 2005, 31 nouveaux thèmes de recherche ont été retenus pour le financement ciblé, avec un budget total de 32,5 millions de couronnes. Le financement ciblé de 238 thèmes de recherche a été poursuivi, à hauteur de 294,1 millions de couronnes

Le Fonds estonien pour la science accorde des bourses de recherche à des individus ou des équipes de recherche, sur une base concurrentielle. Les projets candidats sont examinés par des commissions d'experts et approuvés par le conseil du Fonds estonien pour la science. En 2004, le Fonds a subventionné 740 projets de recherche



Des données sur le financement ciblé et les bourses du Fonds estonien pour la science sont disponibles auprès du Système d'information sur la recherche en Estonie : <http://www.eris.ee/>

Des **programmes nationaux de recherche et de développement** sont lancés, et des fonds sont alloués à ces programmes par le ministre responsable de leur mise en œuvre. Au printemps 2005, l'Estonie comptait trois programmes nationaux de R & D:

- «Langue estonienne et mémoire nationale»;
- «Collecte en sciences humaines et sciences naturelles»;
- «Collecte et gestion des ressources génétiques végétales pour l'alimentation et l'agriculture en 2002–2006».

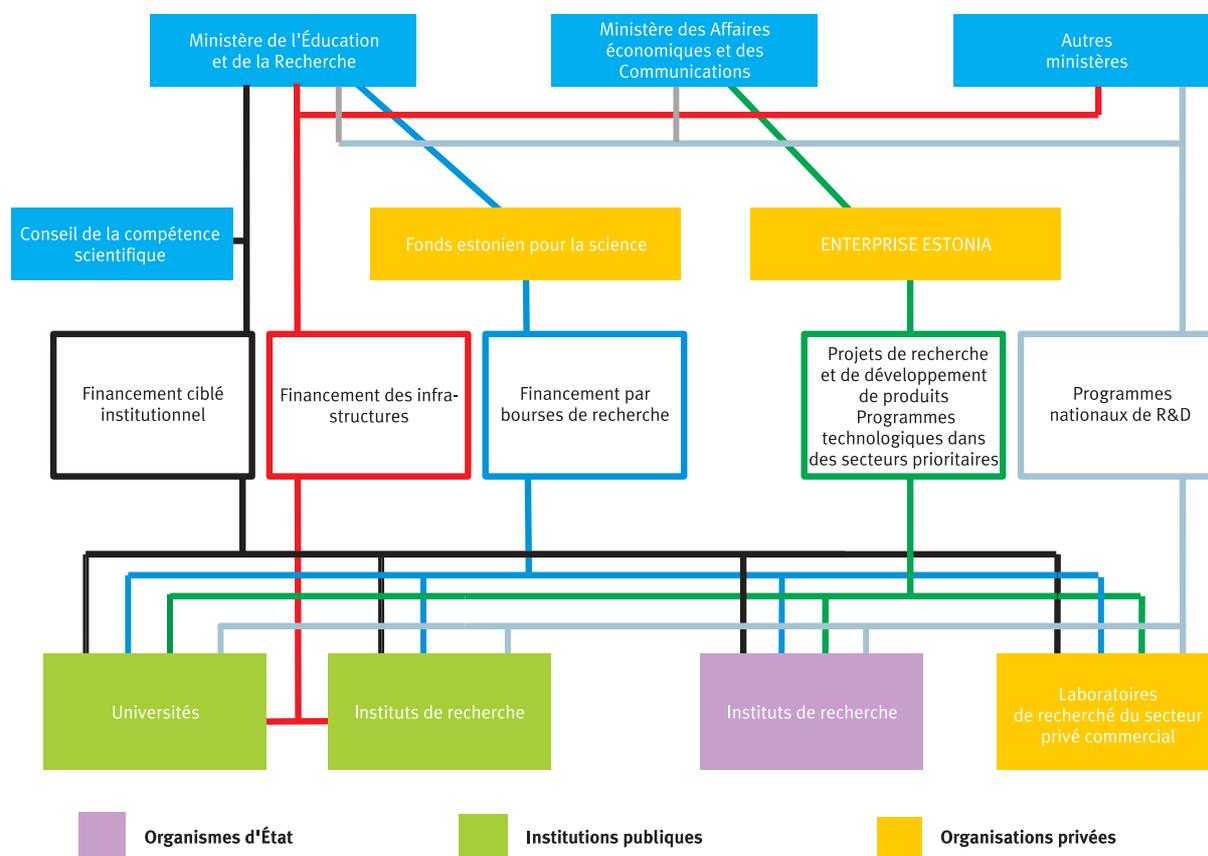
À travers la Fondation pour le développement de l'entreprise en Estonie (Enterprise Estonia) et ses sous-branches, le ministère des Affaires économiques et de la Communication finance des programmes de R & D associant développement du produit, coopération avec les entreprises et les entrepreneurs et programmes technologiques dans des secteurs prioritaires. Enterprise Estonia soutient tant les nouvelles compagnies que les activités de recherche et de développement des compagnies déjà actives, des ONG et des instituts de R & D.

L'Estonie participe activement aux Programmes Cadres de l'Union européenne. À la fin de 2004, des organisations estoniennes avaient participé à 711 projets candidats, dont 140 ont été acceptés.



On peut trouver des informations sur les programmes nationaux de R & D sur le site Internet de la Chancellerie d'État de la République d'Estonie, au chapitre « Research policy », section R & D. <http://www.riigikantselei.ee/>
Ministère estonien de l'Éducation et de la Recherche <http://www.hm.ee>
Fonds estonien pour la Science <http://www.etf.ee/index.php?keel=ENG>
Ministère des Affaires économiques et des Communications <http://www.mkm.ee/eng/>
Enterprise Estonia <http://www.eas.ee>
Système d'information sur la recherche en Estonie <http://www.eris.ee>

LE FINANCEMENT DE LA R & D EN ESTONIE



1.4 Le cadre institutionnel de la R & D

La réforme effectuée dans le domaine scientifique dans les années 1990 a conduit à l'intégration des instituts de recherche (anciens instituts de l'Académie des sciences, instituts dépendant de divers ministères) dans le cadre universitaire. Aujourd'hui, la plupart des activités de recherche et de développement en Estonie sont conduites dans les universités. La plus importante université publique, pour la recherche, est l'**université de Tartu**, suivie par l'**Université technique de Tallinn**, l'**université de Tallinn** et l'**Université des sciences rurales d'Estonie**.

Il existe toutefois plusieurs instituts de recherches indépendants de haut niveau, par exemple l'Institut national de chimie physique et de biophysique, ou le Centre biologique d'Estonie («Estonian Biocentre»).



Université de Tartu <http://www.ut.ee/>

Université technique de Tallinn <http://www.ttu.ee/>

Université de Tallinn http://www.tlu.ee

Université des sciences rurales d'Estonie <http://www.emu.ee/>

La liste des instituts estoniens de R & D est disponible sur le portail estonien pour la mobilité des chercheurs, www.smartEstonia.ee, dans la section « Higher Education and Research Institutions ».

La politique en matière de recherche et de technologie est conçue par le gouvernement et présentée à l'approbation du parlement. Le gouvernement est conseillé, en ce qui concerne la R & D, par le **Conseil pour la recherche et le développement**.

Le **ministère estonien de l'Enseignement et de la Recherche** est responsable de la conception, de la coordination, de l'exécution et du contrôle de la politique de recherche et d'enseignement.

Le **Conseil de la compétence scientifique** (CCS) est un organe conseiller pour le ministre de l'Enseignement et de la Recherche. Ses responsabilités sont:

- L'évaluation des candidatures au financement ciblé et de l'efficacité dans l'utilisation des fonds précédemment alloués;
- L'émission de recommandations sur le financement de la recherche (projets à long terme, dépenses d'infrastructure des instituts de R & D, programmes concernant les doctorats et les études postdoctorales, etc.)

Les membres du CCS sont nommés par le gouvernement sur proposition du ministre ; ils sont assistés par des groupes d'experts composés de scientifiques estoniens internationalement reconnus

Le **ministère des Affaires économiques et de la Communication** est responsable de la conception, de la coordination, de l'exécution et du contrôle de la politique d'innovation. Le ministre des Affaires économiques et de la Communication est conseillé par le Conseil de la politique d'innovation et assisté par Enterprise Estonia.

L'Académie des sciences d'Estonie compte (au printemps 2005) soixante scientifiques et chercheurs estoniens de haut niveau ; elle coiffe un certain nombre de sociétés savantes associées, un institut de recherche et les Presses académiques d'Estonie. La mission première de l'Académie des sciences d'Estonie est le promouvoir la recherche scientifique en proposant une expertise de haut niveau et des conseils dans le domaine de la politique scientifique, en diffusant la connaissance et en favorisant la coopération scientifique, tant au plan national qu'international. L'académie représente la science estonienne dans le monde, elle apporte son soutien à la participation de l'Estonie aux associations scientifiques internationales et elle conduit un programme d'échanges scientifiques avec vingt-trois organisations partenaires à l'étranger.



Académie des sciences d'Estonie <http://www.akadeemia.ee/>



2.1 L'Estonie en bref

Située au nord-est de l'Europe, l'Estonie est plus septentrional des trois États baltes. Elle est bordée au nord et à l'ouest par la mer Baltique, à l'est par le lac Peipsi et la rivière Narva. Elle a une frontière avec la Russie à l'est et au sud-est, avec la Lettonie au sud. Tallinn, la capitale de l'Estonie, est située à seulement 85 km au sud d'Helsinki, la capitale de la Finlande, sur la rive opposée du golfe de Finlande. La Suède est le voisin occidental le plus proche de l'Estonie, de l'autre côté de la mer Baltique.

On considère généralement l'Estonie comme un très petit pays. Avec une superficie de 45.000 km², elle est en réalité plus vaste que la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark ou la Suisse, mais cinq fois plus petite, il est vrai, que la Grande-Bretagne. L'Estonie s'étend sur 350 km d'est en ouest et 240 km du nord au sud. Les îles représentent un dixième du territoire estonien, les lacs environ un vingtième. Près de la moitié de la surface du pays est recouverte de forêts et de zones boisées clairsemées.

De par sa constitution, l'Estonie est une république démocratique, indépendante et souveraine, dans laquelle le pouvoir suprême est détenu par le peuple. Le parlement estonien, ou **Riigikogu**, compte 101 membres élus pour une période de quatre ans.

Le chef de l'État est le **président de la République**, élu par le Riigikogu pour une période de cinq ans. Outre ses fonctions symboliques, le président a un rôle de représentation et des devoirs formels. M. Arnold Rüütel, l'actuel président de la République d'Estonie, a été élu le 21 septembre 2001 et est entré en fonctions le 8 octobre 2001.

Le **gouvernement** met en œuvre la politique intérieure et internationale du pays, dont les orientations sont définies par le Riigikogu; il dirige et coordonne le travail des agences gouvernementales et est pleinement responsable de tout ce qui dépend de l'autorité du pouvoir exécutif. Le premier ministre, chef du gouvernement, est nommé par le président de la République et approuvé par le Riigikogu.

L'Estonie a adhéré à l'**Union européenne** le 1^{er} mai 2004, en même temps que neuf autres nouveaux États membres. L'Estonie a six représentants au Parlement européen. Le commissaire estonien au sein de l'actuelle Commission européenne, M. Siim Kallas, est vice-président chargé des affaires administratives, de l'audit et de la lutte antifraude.

La **population** de l'Estonie est l'une des moins nombreuses du monde. Selon le dernier recensement officiel, effectué en 2000, l'Estonie ne compte en effet que 1,37 millions d'habitants. En dépit de cela, une centaine de groupes ethniques différents sont représentés en Estonie. Les plus importants sont les Estoniens (67,9%), les Russes (25,6%), les Ukrainiens (2,1%), les Biélorusses (1,3%), les Finnois (0,9%), les Tatars (0,2%) et les Lettons (0,2%).

Un des aspects positifs du faible peuplement est l'abondance d'espace : la densité de population de l'Estonie n'est que de 32 habitants au kilomètre carré.

La **monnaie nationale** de l'Estonie est la couronne (abréviation EEK) ; elle a été introduite le 20 juin 1992. La sous-unité est la *sent*, 1 couronne = 100 sents. La couronne estonienne est liée à l'euro, au taux de 1 EUR = 15,6466 EEK. Selon les prévisions de la Banque d'Estonie, le pays devrait rejoindre la zone euro dans la deuxième moitié de 2006 ou au début de 2007.

Les principales devises étrangères peuvent facilement être converties en couronnes dans les banques et les bureaux de change. Il y a des bureaux de change dans le port de Tallinn, à l'aéroport, à la gare de chemin de fer et à tous les coins de rue dans le centre-ville.



Pour obtenir d'autres informations sur l'Estonie, consultez le site Internet du ministère des Affaires étrangères <http://www.vm.ee/estonia/>



2.2 Histoire

Selon les découvertes archéologiques, les premières installations humaines en Estonie remontent à 11.000 ans. Les Estoniens aiment donc se présenter comme l'un des plus anciens peuples d'Europe, même si, d'un autre côté, on discute encore pour savoir si les hommes qui ont combattu contre les croisés du XIII^e siècle étaient réellement des Estoniens. On dit souvent que les Estoniens n'ont pas été favorisés par l'Histoire. Après avoir conquis l'Estonie, qui faisait à l'époque partie de l'espace culturel viking et se trouvait à la croisée des routes commerciales, les armées germano-danoises et les marchands prirent le pouvoir et jetèrent les bases de la noblesse germano-balte, tandis que les Estoniens demeuraient des paysans. Sous les dominations allemande, suédoise et russe, le pays fut ravagé par des guerres que les Estoniens ne faisaient que subir. La période de cent cinquante ans connue sous le nom d'« âge d'or suédois » apporta une plus longue ère de paix. Il en fut de même après la terrible Grande Guerre du Nord, lorsque l'Estonie fut conquise par l'Empire russe. Il faut toutefois admettre qu'il existe des peuples encore moins favorisés: au XIX^e siècle, la culture autochtone était suffisamment établie pour que, à la suite du mouvement des réveils nationaux, un État indépendant soit proclamé en 1918. La période de vingt années qui s'ensuivit posa à son tour des fondations assez solides pour permettre au pays de recouvrer son indépendance en 1991, après cinquante ans d'occupation soviétique.

DATES IMPORTANTES

voilà 11.000 ans	Premières installations humaines
1030	Première mention de Tartu dans des documents écrits
XIII^e siècle	La région baltique tombe aux mains des chevaliers teutoniques; christianisation de l'Estonie par des croisés danois et allemands
1248	Tallinn reçoit son «droit de cité»
XIV^e siècle	La région baltique passe sous le contrôle de la Ligue hanséatique
première moitié	
du XVI^e siècle	La Réforme touche l'Estonie
1558 – 1583	Guerre de Livonie, impliquant Danemark, Russie, Suède et Pologne
1583 – 1721	Domination suédoise sur l'Estonie
1632	Fondation de l'université de Tartu
1700 – 1721	Grande Guerre du Nord, l'Estonie passe sous domination russe
XIX^e siècle	Période de réveil national
24 février 1918	Proclamation de la République d'Estonie
1918 – 1920	Guerre de libération
1918 – 1939	République d'Estonie
1940	Occupation soviétique
1941 – 1944	Occupation allemande
1944	L'Estonie est incorporée de force à l'Union soviétique
1988	Début de la Révolution chantante
20 août 1991	L'Estonie recouvre son indépendance
29 mars 2004	L'Estonie intègre l'OTAN
1^{er} mai 2004	L'Estonie intègre l'Union européenne



Pour plus d'informations sur l'histoire de l'Estonie, consulter Estonica <http://www.estonica.org/>

2.3 La nature et le climat

L'environnement naturel en Estonie est influencé par la faible densité de population, la proximité de la mer Baltique et la situation du pays entre les aires bio-géographiques d'Europe centrale et orientale. Cela signifie qu'on se trouve en Estonie à une frontière, avec beaucoup d'espèces et de types de paysages différents. Tourbières et forêts, petits lacs et îles permettent de goûter une nature silencieuse et intacte.

Le climat estonien est doux et tempéré, caractérisé par des étés chauds et des hivers assez rudes. Le temps est souvent venteux et humide, en raison de la proximité de la mer Baltique. Les saisons sont très différenciées. Les températures moyennes s'échelonnent entre 20,9°C en été, juillet étant habituellement le mois le plus chaud, et -8°C l'hiver, même si le thermomètre dépasse à l'occasion les 30°C en été, ou peut descendre en-dessous de -23°C l'hiver. Le jour le plus long est le 21 juin, avec dix-neuf heures de plein jour.



*Vous trouverez davantage d'informations sur la nature en Estonie sur Estonica <http://www.estonica.org/>
Pour les informations sur la météo du jour, consultez <http://www.ilm.ee/>*

2.4 Mode de vie

Le mode de vie des Estoniens est directement lié à leur caractère, au climat et aux différentes saisons. En hiver, ils ont tendance à se concentrer sur la maison et le travail, tandis que l'été est propice aux activités de plein-air et aux vacances à la campagne. L'Estonie dispose d'excellentes infrastructures culturelles, sociales et sportives. Un grand nombre d'activités et d'événements, d'intérieur ou de plein air, s'offrent tout au long de l'année.

Le caractère estonien a été forgé par l'histoire du pays et par l'environnement naturel, avec ses longs hivers sombres et ses étés aux nuits blanches. Comme tous les habitants de pays nordiques, les Estoniens sont à première vue amicaux mais réservés, calmes et polis mais sérieux.

Les Estoniens rendent les saisons et les conditions climatiques responsables de leur nature changeante : l'hiver sombre et froid les rend introvertis et soucieux, mais les premiers rayons du soleil libèrent leur côté nonchalant et insouciant.

Plusieurs traits de caractère ont aidé les Estoniens à traverser le temps et à atteindre des objectifs élevés dans les diverses circonstances de la vie : un sens de l'humour plin d'ironie, l'obstination, la curiosité, la patience, etc. Naturellement, il y a autant de qualités et de personnalités différentes qu'il y a d'Estoniens.

2.5 Coutumes et fêtes

Les fêtes les plus importantes en Estonie sont la Saint-Jean et Noël. Le soir du 23 juin, les villes d'Estonie se voient presque complètement. Tous ceux qui en ont la possibilité se rendent à la campagne pour la veillée de la Saint-Jean. Cette nuit-là, l'obscurité ne dure que quelques heures. Des centaines de feux sont allumés dans tout le pays, autour desquels les gens chantent et dansent, et lorsque les flammes ont un peu diminué, les plus hardis sautent à travers le feu pour se débarrasser des maux de l'an passé. La Saint-Jean se situe au moment des plus longs jours de l'année et les coutumes qui s'y rattachent remontent au paganisme des temps pré-chrétiens.

Noël tombe dans la période la plus sombre de l'année, c'est avant tout une fête centrée sur la famille. La veille de Noël, jeunes et vieux s'assoient autour d'un repas de fête qui se compose généralement de porc rôti, de boudin avec de la confiture d'airelles, de choucroute et de pommes de terre au four, à côté d'un sapin de Noël orné de bougies ; les pains d'épices décorés sont alors une friandise typique. Après cela le Père Noël distribue les cadeaux, qu'il faut mériter en chantant une chanson ou en récitant un poème.

Il y a d'autres coutumes qui se rattachent aux différentes époques de l'année. En février, le Mardi gras, les adultes profitent d'une ancienne tradition pour aller faire de la luge avec les enfants. La veille de la Saint-Martin (9 novembre) et le jour de la Sainte-Catherine (25 novembre), les enfants costumés vont de maison en maison et reçoivent des friandises pour prix de leurs chants et de leurs danses.

La plus importante fête nationale est le 24 février, lorsque l'Estonie célèbre la déclaration d'indépendance de 1918. Quelque soit le temps, qui en février peut varier entre la fonte des neiges et un froid mordant, un défilé militaire a lieu dans la matinée. Le soir, la majorité des Estoniens regardent à la télévision la réception du président de la République – du moins ceux qui n'y ont pas été eux-mêmes invités.

2.6 Culture

Les Estoniens sont férus de culture. Même ceux qui ne sont pas très familiers avec le monde de la culture n'osent en général pas avouer qu'ils n'ont pas assisté à un événement culturel depuis longtemps. Et si l'on inclut parmi les événements culturels les innombrables activités estivales accompagnées de musique, comme les fêtes de la bière, de la mer ou les barbecues, alors il n'y a plus aucune raison de s'inquiéter au sujet de la culture en Estonie. Les théâtres organisent avec succès des festivals d'été, au cours desquels les représentations ont lieu en pleine rue, dans de vieilles granges à foin ou dans les tourbières, sur des îles d'accès difficile. Un «cinébus» sillonne le pays, grâce auquel on peut voir ou faire soi-même des films, dans des lieux éloignés des villes. Mais tout cela a lieu l'été, quand le rythme de vie est différent, alors que les gens sont plus réceptifs.

En hiver vient le temps d'une culture plus raffinée, où théâtre et cinéma s'affrontent à armes égales. Le prix d'une place de cinéma est équivalent à ce que l'on pratique dans les principales villes d'Europe; la plupart des films sont projetés en version originale avec des sous-titres en estonien.

Le fondement de la culture estonienne est à chercher dans la littérature: à travers l'histoire, l'écrit a toujours été la force unificatrice de la culture estonienne, et le souci de préserver la langue officielle a été partagé par le peuple tout entier. Les collections folkloriques du Musée estonien de la littérature comptent, avec les collections irlandaises, parmi les plus riches du monde, et le festival de musique folklorique de Viljandi donne un regain de vitalité à un héritage qui, autrement, dormirait sous la poussière des archives.

Le consommateur culturel averti trouvera beaucoup d'objets d'intérêt, et ceux qui souhaitent être eux-mêmes actifs peuvent obtenir des impressions de première main sur la culture estonienne. Essayez, par exemple, de chanter dans une chorale!



Pour trouver davantage d'informations sur la culture estonienne, consultez Estonica <http://www.estonica.org/>

2.7 Médias

Le réseau des médias estoniens se compose d'opérateurs privés et publics.

La Télévision estonienne (ETV) est l'émetteur public national d'émissions de télévision, qui a été fondé en 1955. ETV soutient la culture estonienne et rassemble des archives de ses aspects uniques. La chaîne devant répondre aux besoins d'information de toute la société, ses programmes sont variés et offrent des choses intéressantes pour tous les goûts. Les films et les programmes étrangers sont généralement sous-titrés et diffusés dans leur langue originale. Ceci est valable également pour les chaînes de télévision privées d'Estonie.



Site Internet d'ETV <http://www.etv.ee/>

Eesti Raadio est l'émetteur public national d'émissions de radio, qui a eu la responsabilité de couvrir, soutenir et faire connaître les événements importants de la culture nationale et de l'histoire d'Estonie, de répondre aux besoins de tous les groupes de population du pays en matière d'information, de culture et de divertissement, et d'offrir des programmes variés et équilibrés. Eesti Raadio propose cinq programmes, dont un en russe, qui se complètent les uns les autres et s'adressent à des publics différents.



Pour plus d'informations, <http://www.er.ee/>

L'Association des diffuseurs estoniens regroupe la plupart des diffuseurs privés d'Estonie; elle défend les intérêts des diffuseurs de radio et de télévision. L'association compte dix-neuf membres: deux diffuseurs de télévision (Kanal 2 et TV3), quinze diffuseurs radiophoniques et deux sociétés de production vidéo.



Consultez le site <http://www.ringhliit.ee/> pour plus d'informations sur les organisations membres.

En Estonie, les médias imprimés sont, pour la plupart, la propriété de compagnies privées. Six quotidiens ont une diffusion nationale: Postimees, Eesti Päevaleht, Äripäev, SL Õhtuleht, Molodjož Estonii (en russe) et Vesti Dnja (en russe). Les principaux hebdomadaires sont Eesti Ekspress, Maaleht et Vesti Nedeli (en russe). Il existe plusieurs autres hebdomadaires, et vingt-deux journaux régionaux.



Vous trouverez davantage d'informations à propos de la presse estonienne sur le site de l'Association de la presse estonienne <http://www.eall.ee/>

Il existe des magazines pour des publics très variés. Plusieurs magazines de mots croisés, de la presse féminine, des revues sur l'aménagement des maisons ou le jardinage, les sports, etc.

Les journaux estoniens et internationaux sont en vente dans les principaux centres commerciaux et les kiosques (R-kiosk).



Pour trouver des nouvelles estoniennes en anglais, consultez <http://www.baltictimes.com/>



2.8 Économie

L'économie estonienne est considérée comme libérale et innovante. Les technologies de l'information sont l'un des domaines les plus prisés dans le monde des affaires, et «la chose à étudier». L'usage des TI a pénétré les services autant que l'industrie et a considérablement changé la façon dont on conduit les affaires aujourd'hui. La tendance est à la simplification, à l'innovation et à l'accessibilité des services.

Le fait que les sociétés ne payent pas d'impôts sur les bénéfices réinvestis est considéré comme une mesure favorable à l'esprit d'entreprise, à l'innovation et aux solutions commerciales performantes. L'impôt sur le revenu n'est dû que sur la part des bénéfices reversés aux actionnaires.

Le PIB estonien a crû régulièrement depuis 1997, à l'exception d'un fléchissement en 1999. La croissance du PIB a été de 5,1% en 2003. Les principaux partenaires commerciaux de l'Estonie sont la Finlande, la Suède et l'Allemagne.

Le taux de chômage est actuellement d'environ 10%. Le chômage est plus élevé dans le Nord-Est de l'Estonie. Ce pourcentage est plus important chez les jeunes, bien que la situation dans ce domaine se soit récemment légèrement améliorée.

La production industrielle représente environ 18% du PIB de l'Estonie. L'industrie du bois en est l'une des branches principales. Cela est dû au fait que l'Estonie possède de nombreuses forêts et une tradition bien établie en charpenterie et dans le domaine de la construction de maisons en rondins. D'autres secteurs bien développés sont l'industrie alimentaire, l'industrie légère, la machine-outil et l'ingénierie.

Le secteur des services, employant 60% de la population active, occupe une place importante dans l'économie estonienne. Le secteur bancaire et le commerce se sont développés de façon significative dans les dix dernières années. Le secteur bancaire a connu quelques troubles au début des années 90, mais il est maintenant fiable et stable. Les services bancaires s'appuient largement sur les technologies de l'information et sont rapides et souples.

Le tourisme est le moteur de l'économie dans plusieurs régions, par exemple l'île de Saaremaa et la station balnéaire de Pärnu. Les stations thermales sont devenues des buts touristiques pour les Finlandais et les Suédois, ainsi que pour les habitants de nombreux autres pays d'Europe. Le nombre de visiteurs étrangers croît constamment ; il a dépassé 1,1 million en 2003.

L'agriculture n'emploie pas un grand nombre de personnes en Estonie: elle ne fournit du travail qu'à environ 5% de la population active. Il s'agit cependant d'un secteur important, qui approvisionne l'industrie alimentaire. Les Estoniens tendent à préférer les produits locaux. L'adhésion à l'Union européenne a eu un effet positif sur l'agriculture estonienne et a conduit à l'augmentation de la superficie des terres cultivées. Les principaux produits agricoles exportés sont le poisson et les produits dérivés, les produits laitiers, les œufs, la viande et les produits dérivés.



Pour obtenir davantage d'informations sur l'économie estonienne, consultez Estonica <http://www.estonica.org/>

Ministère de l'Agriculture <http://www.agri.ee/eng/index.html>

Ministère des Affaires économiques et de la communication <http://www.mkm.ee/>

Les règles concernant le séjour et le travail en Estonie sont différentes suivant qu'elles s'appliquent à des citoyens de pays membres de l'Union européenne ou à ceux de pays tiers. La durée de votre séjour a également une influence sur les règles auxquelles vous devez vous conformer.

Les citoyens des pays membres de l'Union européenne peuvent entrer librement en Estonie, mais s'ils y restent plus de trois mois, ils doivent demander un permis de séjour.

Les citoyens de pays tiers peuvent avoir besoin d'un visa pour une visite de courte durée (jusqu'à six mois).

Les citoyens de pays tiers doivent avoir un permis de séjour et de travail pour occuper un emploi de longue durée (au-delà de six mois) en Estonie.

3.1 Citoyens de pays membres de l'Union européenne

Les citoyens des pays membres de l'Union européenne peuvent pénétrer librement en Estonie, et ils peuvent y travailler sans détenir de permis de travail. Cela s'applique également aux ressortissants de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein et de la Suisse. La seule obligation est de demander un permis de séjour si la durée du séjour dépasse trois mois. Il est toutefois conseillé de faire la demande de ce permis avant même le début d'un séjour de longue durée en Estonie.

La demande de permis de séjour peut être faite auprès de la représentation diplomatique de l'Estonie dans votre pays de résidence, ou à l'un des bureaux de l'Office de la Citoyenneté et des Migrations lorsque vous vous trouvez déjà en Estonie. La durée de validité du permis de séjour peut aller jusqu'à cinq ans.

Les membres de la famille d'un citoyen d'un pays membre de l'Union européenne peuvent demander un permis de séjour pour la même durée que cette personne.

En même temps que le permis de séjour, vous recevez un numéro d'immatriculation et une carte d'identité estonienne. Le numéro d'immatriculation vous donne accès à la sécurité sociale, par l'intermédiaire de la Caisse de Sécurité sociale d'Estonie, dans le cas où vous travaillez pour un employeur estonien. Outre sa fonction d'identification, la carte d'identité vous permet d'effectuer une signature électronique et elle renferme les données de votre permis de séjour. La carte d'identité vous donne également accès à une large gamme de services électroniques.



Vous trouverez d'autres informations, ainsi que les formulaires à remplir, sur le site de l'Office de la Citoyenneté et des Migrations : <http://www.mig.ee/eng/residence/EUtrp> (en anglais)

Dans le mois qui suit la délivrance du permis de séjour, vous devez faire enregistrer votre lieu de résidence par les services d'enregistrement des autorités locales. Cet enregistrement peut également se faire par courrier. Les membres d'une même famille peuvent notifier leur lieu de résidence par une déclaration commune. L'enregistrement de votre lieu de résidence vous procure certains avantages : par exemple, les citoyens des pays membres de l'Union européenne ont le droit de vote aux élections locales.



Les services d'enregistrement municipaux à Tartu se trouvent à l'adresse Kõüni 5, 51004 Tartu, tél (+372) 736 1143 ou (+372) 736 1141.

À Tallinn, il existe un bureau d'enregistrement dans chaque district. Pour obtenir des informations détaillées, consultez le site officiel de la ville de Tallinn : <http://www.tallinn.ee/eng/districts> (en anglais).

3.2 Citoyens de pays tiers. Séjour de courte durée (jusqu'à six mois)

ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE

Si vous n'êtes ni citoyen d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ni citoyen de la Confédération helvétique, vous devez tout d'abord vérifier si vous avez besoin d'un visa pour entrer en Estonie. Les informations sur les visas, ainsi que les coordonnées de toutes les ambassades d'Estonie, se trouvent sur le site web du ministère estonien des Affaires étrangères. Il est conseillé de consulter également le site de l'ambassade d'Estonie dans votre pays de résidence, pour y trouver certaines informations particulières.

La demande de visa se fait auprès d'une représentation diplomatique de la République d'Estonie. Si vous comptez séjourner en Estonie moins de 90 jours, vous devez demander un visa de court séjour. Si vous souhaitez travailler en Estonie pour une durée comprise entre trois et six mois, vous devez demander un visa de long séjour. S'il n'y a pas d'ambassade d'Estonie dans votre pays de résidence, vous devez vous adresser à l'ambassade la plus proche. Dans ce cas, il vous faudra vous plier aux règles de visa du pays où se situe cette ambassade, de sorte que s'il vous faut acquérir à cause de cela un second visa, vous devrez prévoir un délai supplémentaire. S'il n'y a pas d'ambassade d'Estonie dans votre pays de résidence, vous pouvez également demander un visa par courrier, ou par un représentant. Il est toutefois possible que l'on vous demande de vous présenter personnellement à la représentation diplomatique, s'il y a des questions supplémentaires demandant une clarification. Il n'est pas possible de demander un visa à la frontière en arrivant en Estonie.

Si vous arrivez en Estonie en passant par un autre pays, n'oubliez pas de vérifier si vous avez besoin d'un visa de transit.

En général, votre employeur vous enverra une invitation. Celle-ci est nécessaire pour votre demande de visa, car elle atteste du motif et du but de votre visite.

Les citoyens d'un certain nombre de pays n'ont pas besoin de visa pour pénétrer en Estonie et y séjourner un maximum de trois mois sur une période de six mois. Cependant, si vous souhaitez travailler en Estonie pour une durée comprise entre trois et six mois, vous aurez toujours besoin de demander un visa de long séjour. Pour un séjour d'une durée plus longue, vous devrez demander un permis de séjour et de travail.



Site web du ministère estonien des Affaires étrangères : <http://www.vm.ee/eng> (en anglais)

TRAVAIL

Si votre période de travail en Estonie n'excède pas six mois et si vous enregistrez votre emploi de courte durée à l'Office de la Citoyenneté et des Migrations, vous n'avez pas besoin de permis de travail. Un emploi de courte durée doit être enregistré avant de demander un visa de longue durée, et l'attestation d'enregistrement doit être jointe à votre demande de visa de longue durée.

L'enregistrement auprès de l'Office de la Citoyenneté et des Migrations demande au maximum dix jours. La procédure la plus simple est de faire enregistrer votre emploi de courte durée par courrier avant de venir en Estonie.



Vous trouverez des informations supplémentaires sur l'enregistrement d'un emploi de courte durée sur le site de l'Office de la Citoyenneté et des Migrations : <http://www.mig.ee/eng/work/shortterm> (en anglais).

3.3 Citoyens de pays tiers. Séjour de longue durée (au-delà de six mois)

Les citoyens de pays tiers venant travailler en Estonie pour une durée supérieure à six mois doivent demander un permis de séjour et de travail. Cette demande doit être présentée à une représentation diplomatique de la République d'Estonie avant de venir en Estonie. Le permis de séjour et de travail sera délivré pour la période durant laquelle vous avez un emploi garanti en Estonie. Le permis de séjour et de travail est délivré pour une durée de deux ans au maximum ; il peut ensuite être prolongé, pour cinq ans au maximum à chaque fois.

Les membres de la famille d'un citoyen d'un pays tiers doivent demander un permis de séjour. Les citoyens des pays tiers peuvent demander un permis de séjour temporaire pour rejoindre leur conjoint à qui un permis de séjour et de travail est délivré. Pour vos enfants vous devez demander un permis de séjour d'un mineur pour rejoindre ses parents.

L'obtention d'un permis de séjour ou d'un permis de séjour et de travail peut demander jusqu'à trois mois.

Avec votre permis de séjour et de travail ou votre permis de séjour, vous recevrez un numéro d'immatriculation estonien et une carte d'identité estonienne. Le numéro d'immatriculation vous donne accès à la sécurité sociale, par l'intermédiaire de la Caisse de Sécurité sociale d'Estonie, dans le cas où vous travaillez pour un employeur estonien. Outre sa fonction d'identification, la carte d'identité vous permet d'effectuer une signature électronique et elle renferme les données de votre permis de séjour. La carte d'identité vous donne également accès à une large gamme de services électroniques.



Vous trouverez d'autres informations, ainsi que les formulaires à remplir, sur le site de l'Office de la Citoyenneté et des Migrations : <http://www.mig.ee/eng/residence/EUtrp> (en anglais).

Si vous avez tout d'abord demandé un simple permis de séjour, ce qui pourrait être le cas par exemple pour le conjoint d'un chercheur, il est possible de demander ultérieurement un permis de travail. Celui-ci ne sera pas délivré pour une période plus longue que la durée de validité du permis de séjour.

Dans le mois qui suit votre arrivée en Estonie, vous devez faire enregistrer votre lieu de résidence par les services d'enregistrement des autorités locales. Cet enregistrement peut également se faire par courrier. Les membres d'une même famille peuvent notifier leur lieu de résidence par une déclaration commune.



Les services d'enregistrement municipaux à Tartu se trouvent à l'adresse Kõuni 5, 51004 Tartu, tél (+372) 736 1143 ou (+372) 736 1141.

À Tallinn, il existe un bureau d'enregistrement dans chaque district. Pour obtenir des informations détaillées, consultez le site officiel de la ville de Tallinn : <http://www.tallinn.ee/eng/districts> (en anglais).



En Estonie, ce sont avant tout les universités qui emploient les chercheurs. La recherche estonienne a donc une bonne assise académique. D'une université à l'autre, les règles concernant les contrats de travail ou les conditions de salaire peuvent varier.

4.1 Habitudes de travail

Comme tous les pays du monde, l'Estonie possède de nombreux règlements régissant le travail, et comme ailleurs la plupart des gens vont travailler uniquement pour gagner de l'argent, tandis que rares sont ceux qui réussissent à concilier rémunération et vocation. Dans la recherche, toutefois, les horaires de travail sont souvent dictés par le déroulement d'une expérience. Les salles des universités sont souvent bien peuplées le soir. Comme le calme et la tranquillité sont davantage présents en fin de journée, les chercheurs n'hésitent pas à accumuler les heures de présence. La recherche est tellement excitante !

Les Estoniens aiment parler de leur éthique luthérienne au travail. On ne s'étonnera donc pas de voir des gens travailler le samedi. En Estonie, les magasins sont ouverts longtemps pendant le week-end. Même si cette période est généralement réservée à la famille, c'est aussi assez souvent le moment où l'on termine une tâche laissée depuis longtemps en souffrance, chez soi ou à son travail.

4.2 Salutations

La première chose que vous devez inévitablement faire en entrant dans un bureau est de saluer les personnes qui s'y trouvent et de vous présenter. Ne vous étonnez pas si vous ne voyez aucune main amicale se tendre vers vous : les Estoniens n'aiment pas serrer les mains, cela ne se pratique que dans des occasions formelles : anniversaires, remises de prix, etc. Si les gens vous regardent d'un air tranquille et se contentent de dire bonjour ou de dire leur nom pendant les présentations, il n'y a pas de problème ! Vous avez été accueilli aimablement. Un accueil calme et légèrement embarrassé ne préfigure en rien la manière dont vous serez traité par la suite ni ce que seront les relations avec vos collègues.

4.3 Conditions générales et règles de travail

La durée de travail en Estonie est en principe de huit heures par jour, cinq jours par semaine. Selon la loi sur le temps de travail et de repos, la durée de la pause-déjeuner devrait être comprise entre trente minutes et une heure. Une personne élevant un enfant de moins de dix-huit mois bénéficie de pauses supplémentaires, en plus de ce que garantit la règle générale.

Il y a douze jours chômés : onze fêtes publiques et la fête nationale, l'anniversaire de la République d'Estonie, le 24 février.

La durée des congés annuels est de 28 jours; certaines professions, comme les représentants ou les fonctionnaires de l'État ou des collectivités locales, les professeurs, le personnel académique, pédagogique ou scientifique, bénéficient de congés plus longs. Les fêtes nationale et publiques ne sont pas comptées lors du calcul de la durée des congés. Les employés qui ont travaillé au moins six mois durant leur première année de travail ont droit à des congés au prorata du nombre de mois travaillés. Les femmes bénéficient de 140 jours de congé de maternité, qui démarrent au moins 70 jours avant la date de naissance prévue de l'enfant. La mère ou le père d'un enfant peuvent, à leur demande, bénéficier d'un congé parental pour élever un enfant de moins de trois ans.

Les contrats de travail sont à durée déterminée ou indéterminée. En cas de durée déterminée, celle-ci ne peut pas dépasser cinq ans. Un contrat de travail peut être



interrompu à n'importe quel moment en cas d'accord de l'employeur et de l'employé. Il peut être terminé à l'initiative de l'employé, avec préavis d'un mois, si c'est un contrat à durée indéterminée. Dans le cas d'un contrat à durée déterminée, le préavis est de deux semaines si la durée du contrat dépasse une année, de cinq jours dans le cas contraire. Un contrat de travail ne peut être interrompu à l'initiative de l'employeur que pour des motifs graves, avec au moins deux semaines de préavis (dans le cas d'incapacité au travail pour une longue durée); dans la plupart des cas, toutefois, le préavis est d'un mois.



Les textes législatifs qui réglementent les conditions d'emploi et de travail en Estonie sont la loi sur les contrats de travail, la loi sur les congés et la loi sur le temps de travail et de repos. Tous ces textes se trouvent, en version anglaise, dans la base de données électronique <http://www.legaltext.ee/indexen.htm>

4.4 Règles concernant l'emploi dans les universités

Chaque université a ses propres règles concernant l'emploi pour les chercheurs et le personnel académique. Le niveau de salaire et les autres conditions d'emploi sont précisés dans un contrat de travail, en accord avec les règlements de l'université et avec la loi sur les contrats de travail.

Les règles concernant les conditions de salaire sont différentes pour les professeurs, les professeurs associés, les spécialistes et les autres grades académiques ; elles sont revues régulièrement. On les trouve sur les sites Internet des universités.

Le personnel académique jouit généralement de congés plus longs que les 28 jours prévus par la loi sur les congés ; leur durée est d'au moins 35 jours et dépend du poste occupé.

4.5 Bibliothèques

Les bibliothèques estoniennes ont unifié leurs bases de données en un catalogue électronique unique. Cette base de données électronique rassemble les collections des bibliothèques universitaires, des bibliothèques centrales de Tallinn et de Tartu, de la Bibliothèque nationale d'Estonie, du Musée de la littérature, de la Bibliothèque de médecine d'Estonie et de la Bibliothèque de dépôt d'Estonie.

On peut obtenir une carte de lecteur directement à la bibliothèque. Il est nécessaire de présenter sa carte d'identité ou son passeport pour faire établir cette carte de lecteur. La détention d'une carte de lecteur permet d'emprunter des livres et d'utiliser les autres services de la bibliothèque. Les bibliothèques proposent également des cartes journalières, qui permettent la consultation des livres de la bibliothèque mais avec lesquelles l'emprunt, ou la commande d'ouvrages appartenant à d'autres collections, sont limités. La Bibliothèque nationale d'Estonie ne pratique pas le prêt, mais il est possible de commander un large choix d'ouvrages de ses collections pour les consulter sur place. Il y a des Points Internet accessibles au public dans la plupart des bibliothèques. L'accès aux journaux électroniques est possible via les serveurs des universités.



Catalogue des bibliothèques d'Estonie, Tallinn <http://ester.nlib.ee/screens/opacmenu.html>

Catalogue des bibliothèques d'Estonie, Tartu <http://ester.utlib.ee/screens/opacmenu.html>

Bibliothèque nationale d'Estonie (Informations on Estonian libraries on the Internet-librarianship) <http://www.nlib.ee/html/inglise/indexi.html>

Bibliothèque de l'université de Tartu <http://www.utlib.ee/en/>

Bibliothèque de l'Université technique de Tallinn <http://www.lib.ttu.ee/eng/>

4.6 Le droit de la propriété intellectuelle en Estonie

Le texte fondamental régissant le droit de la propriété intellectuelle en Estonie est la loi sur le copyright. Toutes les universités ont des principes précis concernant cette question.

L'auteur possède les droits de son travail dès la création de celui-ci. Il détient également les droits attachés aux étapes intermédiaires de la création (esquisses, schémas, plans, figures, chapitres, matériaux préparatoires, etc.) Le titre original du travail est protégé au même titre que le travail lui-même.

Les droits se divisent en droits moraux et droits pécuniaires. Les droits moraux sont attachés à la personne même de l'auteur et sont inaliénables. Les droits pécuniaires sont transférables, en bloc ou de façon différenciée, moyennant une indemnité compensatoire ou à titre gracieux.

L'auteur d'une œuvre créée, dans le cadre d'un contrat de travail ou du service public, au cours de l'exécution de ses obligations directes, détient le droit moral attaché à cette œuvre. Les droits pécuniaires de l'auteur sont transférés à l'employeur, sauf disposition contractuelle contraire.

Une œuvre publiée légalement par un tiers peut être reproduite pour l'usage privé sans l'autorisation de son auteur et sans que cela donne lieu à paiement de droits.

La présentation publique d'une œuvre dans le cadre direct d'un enseignement, sans autorisation de l'auteur et sans paiement de droits, est autorisée si le nom de l'auteur est explicitement mentionné.

Les règlements des universités concernant le droit de la propriété intellectuelle sont exposés sur leurs sites Internet respectifs.



La loi sur le copyright en anglais (Copyright Act) peut être trouvée sur <http://www.legaltext.ee/>



5.1 Impôts directs

Le système fiscal estonien est considéré comme simple et libéral. À la différence de nombreux pays d'Europe, l'impôt sur le revenu a un taux fixe et unique

Les impôts directs sont l'impôt sur le revenu et les cotisations pour l'assurance chômage et la retraite par capitalisation. L'**impôt sur le revenu** (23%) et la **cotisation à l'assurance chômage** (1%) sont retenus mensuellement sur le salaire par l'employeur. La **cotisation à la retraite par capitalisation** (2%) est retenue sur le salaire pour les personnes qui ont choisi cette option. Une tranche du salaire est non imposable; son montant est actuellement de 2.000 couronnes. Les remboursements des frais de voyage, séjour et autres encourus dans le cadre du travail, ainsi que les *per diem*, ne sont pas imposables, dans des limites fixées par le gouvernement.

Les **cotisations sociales** sont versées par l'employeur pour un montant égal à 33% de la masse salariale, ainsi que 0,5% pour l'assurance chômage. Les cotisations sociales ne font pas partie du salaire: elles sont calculées sur la base du salaire contractuel. Les cotisations sociales se répartissent en 13% pour le système d'assurance maladie et 20% pour le système de retraite garantie par l'État.



L'Estonie a signé des conventions avec plusieurs pays pour éviter la double imposition et lutter contre la fraude fiscale concernant les impôts sur le revenu et sur le capital. Les textes de ces conventions sont disponibles sur le site Internet des Services du fisc et des douanes d'Estonie <http://www.emta.ee/?id=1830>

5.2 Déclaration de revenus

Les personnes résidant en Estonie doivent remplir une déclaration de revenus. Est considérée comme résidant en Estonie toute personne domiciliée en Estonie, ou qui a séjourné en Estonie pour une durée supérieure ou égale à 183 jours dans l'année.

Un non-résident doit présenter une déclaration de revenus s'il a perçu des revenus imposables en Estonie mais n'ayant pas fait l'objet d'une retenue à la source.

Les personnes **résidant en Estonie** doivent également déclarer les revenus qu'elles ont perçus à l'étranger. Si une personne résidant en Estonie a séjourné à l'étranger dans le cadre de son travail pour une durée égale ou supérieure à 183 jours dans une période de douze mois et si l'impôt sur les revenus correspondants a été payé, aucun autre impôt n'est dû et ces revenus doivent être déclarés comme revenus non imposables. Si une personne résidant en Estonie a séjourné à l'étranger dans le cadre de son travail pour une durée inférieure à 183 jours, l'impôt est dû également sur les revenus perçus à l'étranger. Les impôts déjà payés à l'étranger sont pris en compte, de façon à éviter la double imposition. Si l'impôt sur le revenu dans l'autre pays est inférieur à celui théoriquement dû en Estonie, la différence doit être versée en Estonie. Si l'impôt sur le revenu dans l'autre pays est supérieur à l'impôt estonien, la différence n'ouvre pas droit à remboursement.

En Estonie, les déclarations de revenus doivent être présentées le 31 mars. Si vous avez reçu des salaires d'un seul employeur et si vous n'avez pas d'autres revenus, vous n'avez pas à fournir de déclaration ; vous pouvez cependant en remplir une pour bénéficier d'un éventuel remboursement. Les remboursements d'impôts sur le revenu concernent les frais d'éducation, les remboursements d'emprunts pour le logement, les dons et donations, ainsi que les cotisations au système de retraite par capitalisation. Des remboursements supplémentaires sont versés aux familles de trois enfants ou plus.

Les couples mariés peuvent présenter une déclaration de revenus en commun, ce qui est pratique si l'un des conjoints n'a pas de revenu permanent, ou si son revenu est inférieur à la limite non imposable.

Même si les déclarations de revenus peuvent être remplies sur papier dans les différents centres régionaux des Services du fisc et des douanes d'Estonie, la manière la plus commode et la plus courante de le faire est de remplir sa déclaration sous

forme électronique via le Centre d'e-imposition, où des formulaires pré-remplis sont disponibles.

Le Centre d'e-imposition est accessible à partir de la page d'accueil des Services du fisc et des douanes d'Estonie, ou par les services bancaires sur Internet. Actuellement, le Centre d'e-imposition et les formulaires de déclaration de revenus ne sont pas disponibles en anglais. Un des Centres de mobilité estoniens pourra vous aider à remplir les formulaires de déclaration de revenus.

5.3 Imposition des non-résidents

Un non-résident est une personne dont le domicile n'est pas en Estonie et qui a séjourné en Estonie pour une durée inférieure à 183 jours dans une période de douze mois. La résidence est déterminée en prenant en compte tous les jours de présence physique effective en Estonie.

Les non-résidents ont des obligations limitées concernant l'imposition en Estonie, et seule la portion de leurs revenus provenant de sources estoniennes est imposée en Estonie. Les non-résidents ne peuvent réclamer les déductions et les primes accordées aux résidents.

Si un accord international visant à éviter la double imposition prescrit des conditions plus favorables pour l'imposition des revenus d'un non-résident que celles prévues par la loi, ce sont les dispositions de cet accord qui priment. Vous pouvez demander l'application des dispositions favorables ou des exemptions fiscales prévues par ces accords après avoir précisé votre statut concernant la résidence auprès des services fiscaux, ce qui peut se faire au moyen du formulaire TM3 (disponible sur le site des Services du fisc et des douanes d'Estonie). Cette formalité n'est pas nécessaire si des renseignements sur vous et votre statut de résident ont déjà été portés au registre des personnes imposables. Au cas où votre impôt sur le revenu a déjà été perçu à un taux supérieur à celui qui est prévu par l'accord fiscal, vous pouvez réclamer aux services fiscaux estoniens le remboursement du trop-perçu d'impôt, dans la limite de trois ans après la date limite de recouvrement de l'impôt.

Un non-résident est tenu de présenter une déclaration de revenus s'il a perçu un revenu imposable en Estonie mais n'ayant pas donné lieu à une retenue à la source.

Il n'y a en général pas de différence entre résidents et non-résidents en ce qui concerne les cotisations sociales.



Pour obtenir davantage d'informations concernant l'imposition, ou en cas de difficulté à déterminer votre pays de résidence, consultez le site Internet des Services du fisc et des douanes d'Estonie, <http://www.emta.ee/>, section «Taxes», chapitre « Income tax », ou contactez directement les services fiscaux.

Services du fisc et des douanes d'Estonie

Narva mnt 9j, 15176 Tallinn

Tél. : (+372) 683 5700

Fax : (+372) 683 5709

Courriel : emta@emta.ee

5.4 Impôts indirects

Le principal impôt indirect est la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui est de 18% pour la plupart des marchandises. Sur certains produits (livres, médicaments, etc.), le taux de TVA est de 5%. Il y a également des impôts indirects sur le jeu, le tabac et l'alcool.

6.1 Santé

La population estonienne vieillit rapidement, sa croissance a été négative depuis au moins quinze ans. Les problèmes de santé sont donc toujours essentiels. Ces problèmes se révèlent généralement seulement lorsque la santé d'une personne commence à se détériorer.

La prévention permanente est une attitude raisonnable, et les Estoniens semblent s'y livrer avec plaisir. En dépit de leur prix relativement élevé, les gymnases et les piscines sont très fréquentés. Les soins thermaux sont également appréciés par les jeunes : les bains de boue à Pärnu et Haapsalu sont réputés depuis des siècles. Tirez avantage de l'environnement paisible que l'on trouve en Estonie. Contrairement à ce qui est le cas dans les grandes villes, il est toujours possible, en Estonie, de se rendre dans la forêt la plus proche en un temps relativement bref. Les sentiers de randonnée balisés sillonnent le pays, et les heures passées à marcher sur un sentier dans les marais ou au bord de la mer revigorent le corps et l'esprit.

ASSURANCE MALADIE

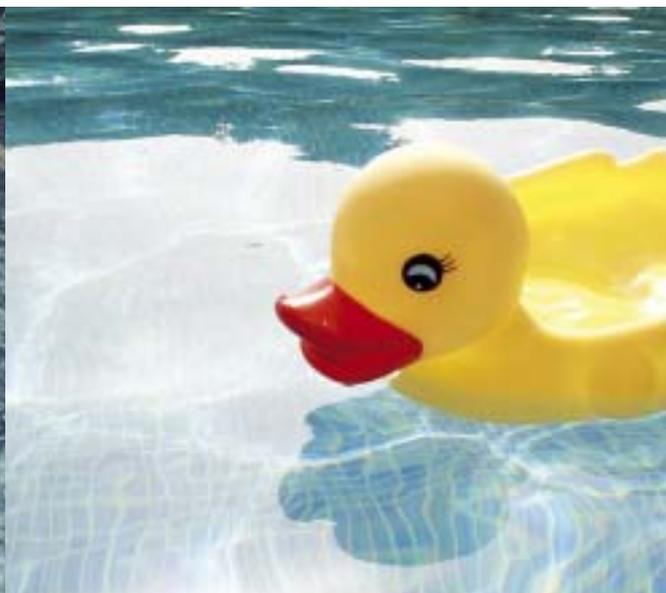
Le système estonien d'assurance maladie est fondé sur la solidarité – toutes les personnes assurées ont les mêmes droits. Pour bénéficier des services de la Caisse d'assurance maladie d'Estonie, il faut payer des impôts en Estonie et être détenteur d'un numéro d'identité. Ce numéro est délivré en même temps que le permis de séjour temporaire ou le permis de séjour et de travail. Votre employeur transmet les données vous concernant à la Caisse d'assurance maladie.

Certaines personnes, par exemple les enfants, ont les mêmes droits que les personnes imposées.

La Caisse d'assurance maladie règle les visites médicales et les traitements hospitaliers, et elle couvre une partie des dépenses de médicaments. Le coût des traitements médicaux est couvert, à l'exception de 50 couronnes pour les visites aux médecins spécialisés et de 25 couronnes par jour pour les séjours en hôpital. Les soins de première urgence sont gratuits pour tous.

La Caisse d'assurance maladie verse une allocation de maladie sur la base d'un certificat d'arrêt de travail, délivré par le docteur et qui doit être présenté à l'employeur. L'allocation est de 80% du salaire moyen par jour calendaire ; elle est versée à partir du second jour de maladie.

Si les membres de la famille d'un citoyen d'un pays membre de l'Union européenne restent dans leur pays d'origine, ils peuvent être couverts par la Caisse d'assurance maladie d'Estonie après que le formulaire E109 a été délivré par la caisse et enregistré dans leur pays de résidence.



Les citoyens de pays membres de l'Union européenne sont également couverts à partir du moment où ils sont détenteurs d'une **carte européenne d'assurance maladie** en cours de validité, sur la base de leur travail précédent ou de leurs conditions d'assurance dans leur pays d'origine. Dans le cas d'un emploi de courte durée, il est conseillé de vérifier la date de validité de votre assurance maladie et de votre carte européenne d'assurance maladie. Si votre carte européenne d'assurance maladie est valide, vous bénéficierez des soins nécessaires pendant votre séjour en Estonie. Si vous n'êtes pas couvert dans votre pays d'origine et si vous résidez en Estonie pour une courte durée sans permis de séjour, il vous faut contracter une assurance maladie auprès d'une compagnie privée dans votre pays d'origine, pour la durée de votre séjour en Estonie.

Les citoyens de pays tiers qui se rendent en Estonie pour une courte période doivent contracter une assurance maladie auprès d'une compagnie privée, dans leur pays d'origine ou en Estonie. Avoir une assurance maladie en cours de validité est l'une des conditions requises pour la délivrance d'un visa. Les citoyens de pays tiers qui résident en Estonie avec un permis de séjour ou un permis de séjour et de travail et qui payent leurs impôts en Estonie bénéficient de l'assurance maladie estonienne.



Caisse d'assurance maladie d'Estonie

Lembitu 10

Tallinn 10114

Tél. : (+372) 620 8430

Fax : (+372) 620 8449

courriel : info@haigekassa.ee

<http://www.haigekassa.ee/eng/>

SYSTÈME DE SOINS

Le premier contact avec le corps médical est le médecin généraliste – le **médecin traitant**. Si nécessaire, celui-ci oriente le patient vers un spécialiste. Chacun a le droit de choisir son médecin traitant. Vous pouvez vous faire admettre comme patient au cabinet même du médecin traitant. Les médecins traitants délivrent des ordonnances médicales. Les visites sont gratuites si vous bénéficiez de l'assurance maladie estonienne ou si vous êtes détenteur d'une carte européenne d'assurance maladie. Les visites à domicile sont facturées 50 couronnes.

Pour consulter un **médecin spécialiste**, vous devez être muni d'une lettre de votre médecin traitant et vous armer de patience : l'attente peut être longue. Les visites aux médecins spécialistes sont facturées jusqu'à 50 couronnes. Aucune lettre préalable n'est nécessaire pour consulter un psychiatre, un gynécologue, un dermato-vénérologue, un ophtalmologiste, un dentiste, un pulmonologue (pour un traitement contre la tuberculose), un spécialiste des maladies infectieuses (pour un traitement contre le sida), un chirurgien ou un orthopédiste (pour la traumatologie).

Dans les cas graves, il est recommandé d'appeler une ambulance.

Les **soins dentaires** sont gratuits pour les résidents âgés de moins de 19 ans. Toutes les autres personnes assurées peuvent demander un remboursement de 150 couronnes par an à la Caisse d'assurance maladie d'Estonie. Des taux de remboursement plus élevés sont prévus pour les femmes enceintes (450 couronnes), les mères d'enfants de moins d'un an et les personnes dont l'état de santé nécessite des soins dentaires particuliers (300 couronnes par an). Il est également prévu des remboursements supplémentaires pour les prothèses. Il existe quelques cliniques dentaires publiques et un grand nombre d'établissements privés. Les soins dentaires en Estonie sont relativement bon marché par rapport à la moyenne européenne.

Si vous avez besoin d'un médecin traitant, d'un gynécologue ou d'un dentiste, vous pouvez demander l'assistance du **Centre de mobilité** le plus proche.



Pour obtenir davantage d'informations sur le système de soins estonien, consultez le site web de la Caisse d'assurance maladie d'Estonie <http://www.haigekassa.ee/eng/health/outline/> (en anglais)

Les **médicaments** sont soit en vente libre, soit délivrés sur ordonnance. Dans les deux cas, ils peuvent être obtenus dans n'importe quelle pharmacie. L'Agence nationale estonienne du médicament tient à jour une liste des médicaments et une liste des pharmacies. Il y a de nombreuses pharmacies en Estonie, dont plusieurs sont ouvertes 24 heures sur 24. On en trouve dans la plupart des grands centres commerciaux, ainsi qu'à l'hôtel de ville à Tallinn et à Tartu. Une partie du prix des médicaments est remboursée aux titulaires de l'assurance maladie. Le taux de remboursement dépend du diagnostic.



Agence nationale du médicament <http://www.sam.ee/>

Pour obtenir davantage d'informations sur les taux de remboursement des médicaments, consultez la page web de la Caisse d'assurance maladie d'Estonie <http://www.haigekassa.ee/eng/health/medicinal/>

6.2 Allocations familiales

Les **allocations familiales** sont versées aux résidents permanents d'Estonie ainsi qu'aux étrangers vivant en Estonie avec un permis de séjour. Les citoyens de pays membres de l'Union européenne travaillant en Estonie peuvent demander le versement d'allocations familiales pour des enfants qui ne vivent pas en Estonie. Les demandes d'allocations doivent être déposées auprès du bureau local des Services d'assurances sociales dans les six mois suivant le début du travail en Estonie; il est nécessaire de présenter sa carte d'identité portant mention du permis de séjour et le certificat de naissance de l'enfant.

Si vous êtes résident en Estonie et si votre enfant est né en Estonie, vous avez droit à une allocation à l'occasion de la naissance. Pour bénéficier des avantages supplémentaires accordés par les autorités locales à l'occasion de la naissance d'un enfant, il est nécessaire d'avoir été enregistré auprès des services compétents des autorités locales au moins six mois avant la naissance de l'enfant.

Il est possible de prendre un congé de maternité démarrant 70 jours avant la date de naissance prévue. Les mères ayant un emploi perçoivent une prime de maternité. Le gynécologue délivre un certificat indiquant la date de naissance prévue, qu'il faut présenter à l'employeur. Le père a droit à un congé additionnel de paternité de quatorze jours, à prendre pendant le congé de maternité ou dans les deux mois suivant la naissance de l'enfant.

Les femmes enceintes bénéficient de l'assurance maladie à partir de la 12^e semaine de grossesse. Si vous n'êtes pas déjà couverte avant la grossesse, contactez les services locaux de la Caisse d'assurance maladie, munie de votre passeport et d'un certificat médical de grossesse.

L'*allocation parentale* est versée durant la première année de la vie d'un enfant à celui des parents qui reste à la maison pour s'occuper de l'enfant. Le montant de l'allocation est fonction du revenu antérieur.



Le père ou la mère qui prend un congé pour s'occuper de ses enfants âgés de moins de trois ans reçoit une allocation pour garde d'enfants.

Une *allocation infantile* est versée mensuellement à l'un des parents d'un enfant âgé de moins de seize ans ; ce versement est prolongé jusqu'à ce que l'enfant atteigne dix-neuf ans s'il poursuit ses études.

Au début de chaque année scolaire, une *allocation de scolarité* est versée pour les enfants qui vont à l'école. Des allocations supplémentaires sont versées aux familles de trois enfants et plus. Toutes ces allocations, à l'exception de la prime de maternité, sont versées par les Services d'assurances sociales.



Services d'assurances sociales. Pensions and benefits <http://www.ensib.ee/>

Caisse d'assurance maladie d'Estonie. Benefits <http://www.haigekassa.ee/eng/health/benefits/>

6.3 Retraites

Chaque pays de l'Union européenne contribue à la retraite d'une personne à proportion du temps de travail effectué dans ce pays. Le travail effectué en Estonie s'ajoute aux emplois ouvrant droit à la retraite occupés dans d'autres pays pour les personnes ayant travaillé en Estonie au moins un an. L'Estonie contribue à la retraite pour le temps de travail effectué en Estonie.

Les résidents permanents en Estonie et les personnes qui vivent en Estonie avec un permis de séjour provisoire peuvent bénéficier d'une **retraite de vieillesse versée par l'État** si elles ont occupé un emploi ouvrant des droits à la retraite, en Estonie ou dans un autre pays membre de l'Union européenne, pendant au moins quinze ans. Un emploi occupé dans un autre pays membre de l'Union européenne ou en Norvège, au Liechtenstein, en Islande ou en Suisse est pris en considération si la personne a travaillé dans ce pays pendant au moins un an et si elle possède des documents le prouvant (contrat de travail).

En plus des retraites versées par l'État, le système de retraites estonien comprend un régime de retraite par capitalisation et un régime complémentaire facultatif de retraite par capitalisation.

L'adhésion au **régime de retraite par capitalisation** est facultative pour les personnes nées avant 1983, obligatoire pour les personnes nées après cette date. Le cotisant paye lui-même 2% de son salaire (retenus par l'employeur), et l'État ajoute 4%, prélevés sur l'impôt sur le revenu payé par le cotisant.

L'adhésion au **régime complémentaire de retraite par capitalisation** se fait sur la base du volontariat. Le montant de la cotisation est déterminé individuellement, de même que la date du début de versement des paiements. La part de l'impôt sur le revenu correspondant aux versements effectués pour le régime complémentaire de retraite par capitalisation est remboursable (voir le chapitre sur la fiscalité). Il est également possible de continuer à cotiser au régime complémentaire depuis un autre pays, tout comme de continuer, depuis l'Estonie, à cotiser à un régime complémentaire de retraite par capitalisation souscrit dans un autre pays.

L'âge de la retraite en Estonie est actuellement de 63 ans pour les hommes et de 59 ans pour les femmes. L'âge de la retraite est graduellement repoussé pour les femmes, et pour celles qui sont nées en 1953 ou après, l'âge de la retraite sera de 63 ans.



Pour obtenir davantage d'information sur les retraites, consulter <http://www.pensionikeskus.ee/index.php?lang=en>

6.4 Autres aides

Il existe des aides pour subvenir aux besoins de personnes dans des situations particulières. L'État verse des allocations pour incapacité à travailler aux personnes handicapées. D'autres aides sont destinées à couvrir les besoins d'assistance personnelle.

Des allocations d'obsèques sont versées pour aider à couvrir les frais de pompes funèbres.

En cas de décès du soutien de famille, des allocations sont versées aux membres de la famille qui dépendaient pour leur subsistance de la personne décédée.

L'État verse des aides aux victimes de crimes pour compenser les pertes dues à une incapacité de travailler, aux traitements médicaux ou aux autres frais importants conséquents au crime.



Les Services d'assurances sociales gèrent le paiement de ces allocations. Pour demander le versement d'une retraite ou d'une allocation, il faut contacter le Bureau des retraites local. Des informations supplémentaires sur les retraites et les allocations se trouvent sur le site des Services d'assurances sociales http://www.ensib.ee/index_eng.html

6.5 Assurance chômage

L'assurance chômage est une assurance obligatoire, dont les cotisations servent à verser des allocations aux travailleurs ayant perdu leur emploi. Tous les salariés versent 1% de leur salaire, et les employeurs 0,5% de la masse salariale, au titre de l'assurance chômage. Cette cotisation est automatiquement retenue sur le salaire des employés. Les personnes ayant atteint l'âge de la retraite ne cotisent pas à l'assurance chômage.

Les allocations de chômage sont payées aux résidents légaux de l'Union européenne. Pour recevoir une allocation de chômage, il faut avoir cotisé à l'assurance chômage pendant au moins douze mois sur les deux dernières années écoulées.

Un résident légal de l'Union européenne peut demander le versement d'une allocation de chômage dans le dernier pays où il a travaillé et payé ses impôts. La période durant laquelle la personne a travaillé et cotisé à l'assurance chômage dans d'autres pays de l'Union européenne est prise en compte pour décider si une personne a ou n'a pas droit au versement d'une allocation de chômage, et pour quelle durée. Le total des allocations versées par l'Estonie est calculé sur la base des salaires reçus en Estonie.

Une personne sans emploi doit s'inscrire dans un bureau de travail pour pouvoir bénéficier d'une allocation de chômage. Les allocations de chômage sont versées par la Caisse d'assurance chômage d'Estonie.

Les personnes n'ayant pas droit à bénéficier de l'allocation de chômage, ou ayant reçu une allocation de chômage pour la durée maximale et n'ayant pas trouvé de travail durant cette période, peuvent recevoir une allocation de chômage versée par l'État. Cette allocation est versée pour une durée maximale de 270 jours. Les allocations de chômage d'État sont versées par les bureaux de travail des Services du marché du travail d'Estonie.



Pour obtenir d'autres informations sur l'assurance chômage, consultez le site web de la Caisse d'assurance chômage d'Estonie <http://www.tootukassa.ee/index.php?lang=eng>

On trouve des informations sur les Services du marché du travail d'Estonie et leurs fonctions sur le site http://www.tta.ee/moodulid/index_eng.php

Avant de décider de louer un appartement, il vous faut savoir que les prix dans la capitale sont aux niveaux scandinaves: en centre-ville, même un logement modeste coûte très cher. Vos collègues pourront vous décrire les avantages et les inconvénients des divers quartiers. L'idéal absolu, pour les Estoniens eux-mêmes, est une maison familiale à la campagne, près de la ville. Pour autant qu'ils disposent de leur propre maison et de leur propre sauna, ils ne sont pas rebutés par le temps de trajet, car ils souhaitent vivre en ville comme s'ils étaient à la campagne.

À l'époque soviétique, des quartiers d'habitations élevées ont été construits à la périphérie des centres-villes. Dans ces environnements peu amènes, vous pourrez toutefois trouver des appartements correctement rénovés pour un prix décent. En Estonie, vous n'aurez pas besoin de signer vous-même un contrat pour l'eau ni pour l'électricité, mais il faut vous rappeler que les coûts correspondants ne sont pas inclus dans le loyer. Si vous cherchez quelque chose d'exotique et d'historique à la fois, trouvez un appartement sans chauffage central et allumez le poêle! En hiver, le côté exotique vous semblera peut-être un peu excessif, mais si vous séjournez plus de six mois, le sens de l'histoire que vous retirerez du spectacle des flammes dans le poêle vous récompensera de tous vos efforts!

Plusieurs universités estoniennes offrent des possibilités de logement en **résidences étudiants**. L'avantage en est leur prix modique ainsi que, pour la plupart, leur situation à proximité des universités. La plupart des résidences étudiants ont été récemment rénovées.



Université de Tartu. Student housing <http://www.ut.ee/13479>

Université de Tallinn <http://www.tlu.ee/?LangID=2>

Université technique de Tallinn <http://www.ttu.ee/>

On trouve à Tallinn et à Tartu des **hôtels** et des **pensions** dans une large gamme de prix. On trouve des hôtels pour toutes les régions d'Estonie dans la section « accomodation » du site <http://visitestonia.com/>. Il est préférable de réserver à l'avance.

Le marché de l'**immobilier** estonien est riche en offres, à la location ou à la vente. Les prix grimpent constamment, mais l'éventail est assez large. La première étape consiste à évaluer vos besoins et vos possibilités. Vous trouverez un grand nombre d'agences immobilières auxquelles vous adresser – leurs honoraires équivalent généralement à un mois de loyer. Vous pouvez également consulter les annonces dans la presse. Si vous louez une maison ou un appartement, l'eau et l'électricité ne sont généralement pas compris dans le loyer indiqué.



Site web immobilier <http://www.kv.ee/?lang=en>

Site web immobilier City24 <http://www.city24.ee/client/city24client>



7.1 Louer une maison ou un appartement

Avant de porter votre choix sur un bien convenable, tâchez de savoir:

- si les occupants sont regroupés en une association active ;
- qui sont les voisins ;
- quel est l'état du toit et des installations techniques ;
- à combien s'élèvent les frais de chauffage.

La première règle, valable pour tous les contrats, est de savoir ce que vous signez. Dans le cas d'une location, il est recommandé de comparer les prix pour le même type de logement avant de signer le contrat.



En Estonie, un contrat de location doit se conformer au texte de la loi sur les contrats, qui a été traduit en anglais (Law of Obligations Act) et qu'on peut trouver sur <http://www.legaltext.ee>. Les paragraphes 271 à 338 traitent des contrats de location.

Un contrat de location peut être conclu pour une durée déterminée ou pour une durée indéterminée. Le bien loué et toutes les possessions annexes doivent être restitués à leur propriétaire à la date convenue. Le propriétaire est tenu de faire procéder aux réparations nécessaires en cas de problèmes non causés par le locataire. Le locataire doit remédier aux menus problèmes qui relèvent de l'entretien ou du nettoyage courants et qui sont de toute façon nécessaires pour utiliser et conserver le bien loué. Avant d'entreprendre des améliorations ou des transformations, il est nécessaire d'obtenir le consentement écrit du propriétaire. Si la valeur du bien augmente du fait des transformations, le locataire peut réclamer une indemnité. Il est recommandé de se mettre d'accord sur son montant avant d'entreprendre les travaux.

Dans le cas d'un contrat de location à durée illimitée, si le propriétaire souhaite augmenter le loyer, il doit vous en avertir par écrit trente jours à l'avance. Le propriétaire peut demander le paiement d'une caution pouvant atteindre jusqu'à l'équivalent de trois mois de loyer. Le locataire peut réclamer le remboursement de la caution dans les deux mois suivant l'expiration du contrat, au cas où le propriétaire n'a aucun grief contre lui.

Les contrats de location à durée illimitée peuvent être interrompus avec un préavis d'au moins trois mois. En cas de location d'un logement meublé, le préavis est d'un mois. Le propriétaire peut annuler un contrat de location si le locataire n'a pas payé son loyer depuis au moins trois mois.

8.1 Les familles estoniennes

Le recouvrement de l'indépendance de l'Estonie, en 1991, n'a heureusement fait aucune victime ; cela ne veut pas dire que les choses aient été faciles. Les nouveaux modes de vie ont demandé une adaptation, et beaucoup de jeunes ont retardé le moment de fonder une famille. Quinze ans plus tard, le nombre des naissances commence à remonter. De nombreux jeunes préfèrent la cohabitation au mariage et ne ressentent pas l'urgence d'un lien formel, même lorsqu'ils ont des enfants. Une famille estonienne moyenne a de un à trois enfants, et les grands-parents vivent séparément. Les familles se réunissent à Noël et à l'occasion des anniversaires.

Les familles au sens large se réunissent pour les anniversaires les plus marquants, mais d'autres fêtes familiales de grande ampleur ne sont pas rares. La généalogie de la plupart des familles estoniennes remonte jusqu'au XVIII^e siècle, les informations concernant la période antérieure sont vagues ou ont été détruites pendant la Grande Guerre du Nord (qui a duré de 1700 à 1710 sur le territoire estonien). Vu la petitesse (1,3 millions) de la population estonienne, il n'est pas rare de se retrouver, au cours d'une conversation anodine, face à face avec un parent éloigné.

La vie familiale estonienne est assez fermée aux personnes extérieures. Toutefois, si un collègue vous invite chez lui, vous devriez saisir l'occasion. Former des amitiés étroites prend du temps, mais une fois accepté, vous aurez des amis sincères et fidèles.

Le système des **garderies** est bien développé en Estonie et rend service aux familles dans lesquelles les deux conjoints travaillent. Il existe des crèches pour les enfants de moins de trois ans. Entre trois et sept ans, les enfants peuvent être placés dans des jardins d'enfants, où ils acquièrent les premiers éléments de sociabilité et participent à quelques classes, de musique ou de dessin par exemple. Bien que la plupart des enfants fréquentent des jardins d'enfants gérés par les municipalités, il existe également des jardins d'enfants privés. Dans les centres municipaux, le coût des repas est à régler par les parents, les autres coûts sont pris en charge par les autorités locales.

En cas de besoin, on peut trouver des babysitters grâce à des amis ou à des annonces dans des journaux.

L'**école** est obligatoire de sept à dix-sept ans, ou jusqu'à la fin du cycle d'éducation générale. La plupart des écoles sont gérées par les municipalités, mais il existe également des écoles appartenant à l'État, et quelques établissements privés. Dans les écoles municipales ou d'État, il n'y a pas de frais d'instruction, et les parents doivent seulement acheter les fournitures scolaires.

L'éducation en anglais est dispensée dans les deux villes les plus importantes: Tallinn et Tartu, où se trouvent respectivement l'École internationale d'Estonie et l'École internationale de Tartu. L'École internationale d'Estonie accepte les élèves jusqu'à la 12^e classe (terminale, âge 17 ou 18 ans). L'École internationale de Tartu reçoit les enfants de 6 à 14 ans.

Les parents choisissent librement une école pour leur enfant, dans la mesure des places disponibles. Une école est tenue d'offrir une place à chaque enfant résidant dans son district.



Lorsqu'ils terminent de façon satisfaisante leur éducation de base, les élèves obtiennent, à l'issue de la 9^e classe, le Certificat d'études générales. Ils peuvent alors poursuivre leurs études dans un lycée ou un établissement d'enseignement professionnel.

Un lycée (*gümnaasium*) est une école proposant un enseignement secondaire généraliste, c'est-à-dire allant de la 10^e à 12^e classe. La plupart des écoles dispensent l'enseignement aux trois niveaux – primaire, général, secondaire –, soit toutes les classes de la 1^e à la 12^e.

Les programmes nationaux indiquent les matières obligatoires et l'enseignement minimal dont elles doivent faire l'objet (cours obligatoires, thèmes obligatoires). Les écoles choisissent leurs domaines d'études spécifiques par le biais de sujets et de cours optionnels, ou par un renforcement de l'étude des certains matières obligatoires. Le nombre de sujets et de cours optionnels est déterminé par les programmes nationaux, mais les écoles en définissent le contenu en tenant compte de leurs possibilités et des desiderata des élèves. Une école peut avoir plusieurs domaines d'études.

L'année scolaire s'étend généralement du 1^{er} septembre au mois de juin suivant. Elle se compose d'une période d'études, d'une période d'examens et de vacances – une semaine en automne, deux semaines à Noël et une semaine au printemps. Le nombre maximum de cours par semaine varie de 20 en 1^e classe à 34 en 9^e. Il peut atteindre ou même dépasser 35 au lycée.



Ministère estonien de l'Éducation et de la Recherche <http://www.hm.ee/>

Services éducatifs de la ville de Tallinn <http://www.haridus.ee/en/>

Guide pratique à l'usage des habitants de Tartu <http://www.tartu.ee>

École internationale d'Estonie <http://www.ise.edu.ee/>

École internationale de Tartu <http://www.istartu.edu.ee/>



8.2 Trouver un emploi pour son conjoint

Les façons les plus courantes de trouver du travail en Estonie passent par l'aide des amis, les annonces dans la presse, les officines de recrutement, les sites Internet ou les Services du marché du travail d'Estonie et leurs bureaux de travail. Des offres d'emploi, ainsi que des informations utiles sur les conditions de travail et de vie en Estonie, peuvent être trouvés sur EURES (EUROpean Employment Services), le portail européen de la mobilité professionnelle. Les consultants d'EURES en Estonie se trouvent dans les bureaux de travail.



Pour obtenir des informations complémentaires, reportez-vous au site des Services du marché du travail d'Estonie <http://www.tta.ee/eng> ou au site d'EURES en Estonie <http://www.eures.ee/>

Voici quelques sites efficaces de recherche d'emploi sur Internet présentant une interface en anglais :

CV-Online <http://www.cv.ee/>

CV Market <http://www.cvkeskus.ee/>

CV Inter <http://www.cvinter.ee/>

EURES – portail européen de la mobilité professionnelle <http://europa.eu.int/eures/>

Pour présenter votre candidature à un emploi, il faut généralement fournir un CV et une lettre de candidature. Dans de nombreux cas, des démarches supplémentaires sont nécessaires, qui peuvent inclure la rédaction d'un texte, un test de langue ou un test d'aptitude au poste. Finalement, si ces étapes ont été franchies, il vous faudra certainement participer à un entretien.

8.3 Animaux familiers

Si vous souhaitez amener avec vous en Estonie un animal familier, il est nécessaire d'avoir un certificat vétérinaire international ou un passeport pour animal délivré dans votre pays d'origine, avant de vous rendre en Estonie.

Les autorités locales ont édicté des règlements concernant les animaux de compagnie. À Tallinn comme à Tartu, les chiens doivent être enregistrés. À Tartu, il est également possible d'enregistrer les chats, bien que cela ne soit pas obligatoire. Les chiens doivent être vaccinés avant l'enregistrement.



Chiens et chats sont enregistrés, à Tartu, à l'adresse suivante :

Mõisavahe 21 (aile A)

Tél. : (+372) 748 9002 ou (+372) 527 7511.

Heures d'ouverture : lundi de 15 à 18 heures, du mardi au vendredi de 8 heures à 10 heures.

Pour obtenir des informations sur l'enregistrement des chiens à Tallinn, consultez le site <http://www.tallinn.ee/eng>



Autre pays, autres mœurs, dit le proverbe. Que vous faut-il savoir pour vous faciliter la vie en Estonie? En général, les gens dévisagent autrui sans cacher leur intérêt, et vous ne devriez pas vous offusquer si votre turban, votre sari ou votre couleur de peau suscitent la curiosité : il n'y a là rien de malveillant. Il ne faut pas craindre la barrière des langues : apprendre des langues étrangères est de règle chez les Estoniens, et en plus de l'anglais on vous proposera peut-être d'autres langues de communication, ce qui peut vous procurer de bonnes surprises.

Un Estonien occupé est, dans son environnement social, généralement sérieux et réservé : les sourires semblent être strictement limités et ne doivent pas être dispensés à tort et à travers. Ne vous désespérez pas, et rappelez-vous qu'une personne apparemment réticente peut vous apporter de l'aide et vous rendre des services plus aimablement, et avec une bien meilleure volonté, que vous ne l'auriez cru en la jugeant sur sa mine. Cela vaut aussi pour les services et les bureaux, à moins bien sûr que vous ne tombiez sur un employé trop imbu de lui-même. Lorsque vous vous rendez dans les services officiels, il faut vous attendre à rencontrer des attitudes très variées, d'une cordiale volonté d'aider à l'arrogance hautaine. Une politesse neutre est la variante la plus probable. Obtenir des informations n'est pas un problème en Estonie, le tout est d'avoir une connection Internet, qui vous donne accès à presque tout ce que vous cherchez, et souvent en anglais.

Et si vous vous demandez, avant de venir en Estonie, ce qu'il faut prendre avec vous, une paire de bottes en caoutchouc pour l'automne et du répulsif anti-moustiques pour l'été peuvent être une bonne idée!

Symboles sur les toilettes publiques

N ou \triangle = Femmes

M ou ∇ = Hommes

9.1 Urgences

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ

110	Police
112	Appels d'urgence, ambulances

Les appels aux numéros d'urgence sont gratuits et peuvent être passés depuis n'importe quel téléphone, y compris les cabines publiques et les téléphones portables, quel que soit l'opérateur (y compris les opérateurs étrangers).

Lorsque vous appelez en urgence, il vous faut dire:

- ce qui s'est passé;
- où cela s'est passé ;
- qui appelle ;
- s'il y a des blessés, et dans quel état ils se trouvent ;
- si quelqu'un est en mesure de donner les premiers soins.

Si vous appelez la police, décrivez aussi précisément que possible les personnes et/ou les véhicules impliqués.

Restez calme et répondez à toutes les questions supplémentaires que l'on pourrait vous poser. Ne coupez pas la communication avant d'y avoir été invité.



Police estonienne <http://www.pol.ee/>

Union des urgences médicales d'Estonie <http://www.kiirabi.ee/>

9.2 Banques

Le système **bancaire est** bien développé en Estonie, et toutes les questions financières se règlent de manière simple et commode. La devise estonienne est la couronne estonienne (kroon, symbole EEK). Une couronne vaut 100 sents. La couronne estonienne a une parité fixe par rapport à l'euro, 1 EUR = 15,6466 EEK. La parité avec les autres devises est calculée quotidiennement, sur la base des taux de changes fixés par la Banque d'Estonie.

En plus des espèces, les cartes de débit et de crédit sont acceptées dans la plupart des magasins, des restaurants et des compagnies. Les salaires sont généralement payés par virement bancaire. Des distributeurs automatiques de billets sont placés par les plus grandes banques dans la plupart de leurs succursales, dans les stations d'essence, les grands supermarchés et d'autres lieux fréquentés. La gestion des comptes par Internet est également très répandue. Les chèques sont rarement utilisés en Estonie. Ouvrir un compte en banque est très simple : vous pouvez le faire auprès de l'agence la plus proche, et vous n'avez besoin de rien d'autre que votre carte d'identité ou de votre passeport.



Banque d'Estonie (taux de change, billets et pièces, et bien d'autres renseignements)

<http://www.eestipank.info/frontpage/en/>

Hansapank <http://www.hansa.ee/eng/>

SEB Eesti Ühispank <http://www.seb.ee/eng/>

Sampo Bank <http://www.sampo.ee/eng/>

Nordea Bank <http://www.nordea.ee/>

9.3 L'arrivée en Estonie

On vient en Estonie en avion, en autocar, en train, en ferry, en voiture, ou même en hélicoptère, depuis la Finlande.

Il y a des vols directs entre l'aéroport de Tallinn et de nombreuses villes d'Europe. Les meilleures liaisons sont avec Helsinki, Copenhague et Stockholm, avec plusieurs vols quotidiens. Le transporteur aérien national, Estonian Air, est une filiale de SAS. De nombreuses autres compagnies assurent la liaison avec Tallinn.



Aéroport de Tallinn (horaires, compagnies, informations passagers) <http://www.tallinn-airport.ee/>

L'aéroport de Tallinn est situé à 4 km du centre-ville. Vous pouvez gagner le centre en taxi ou par autobus. L'arrêt du bus est juste devant l'aéroport, à la sortie de la zone des arrivées. Le tarif des taxis entre l'aéroport et le centre-ville est tout à fait abordable ; il était, au printemps 2005, de 90 EEK.

Arriver à Tallinn en **hélicoptère** peut être une expérience excitante. La compagnie Copterline assure la liaison entre les centres-villes de Tallinn et d'Helsinki, et le vol prend environ 20 minutes. Les tarifs sont naturellement plus élevés que ceux des avions ou des ferries.



Pour plus d'information, <http://www.copterline.com/>

Arriver en Estonie **par la mer** est également possible depuis Helsinki et Stockholm. En outre, l'été, des bateaux se rendent à Rostock et à Saint-Pétersbourg. Le trafic maritime entre Tallinn et Helsinki est intense et rapide. Les plus petits bateaux relient Helsinki à Tallinn en une heure et demie, mais ils doivent tenir compte de la présence éventuelle de glace sur le Golfe de Finlande, et ils ne naviguent pas l'hiver. Les plus grands ferries naviguent toute l'année, et ils font le trajet en un peu plus de trois heures. Le port de Tallinn est proche du centre-ville, que l'on peut gagner à pied.



Pour les horaires des bateaux de passagers, voir <http://www.ts.ee/>

Des **lignes d'autocars** internationales relient l'Estonie à l'Europe centrale et occidentale, ainsi qu'à nos voisins de l'Est. Les lignes internationales aboutissent à Tallinn, Tartu et Pärnu, et les autocars venant de Russie passent par Narva. Les liaisons avec les autres pays baltes sont assez fréquentes, de sorte qu'il est possible d'arriver en Estonie via Riga, la capitale de la Lettonie.



Eurolines <http://www.eurolines.ee/>

Ecolines <http://www.ecolines.ee/>

La seule **liaison ferroviaire** internationale relie Tallinn à Moscou. Si vous aimez le train mais ne partez pas de Moscou, il vous faudra donc combiner le train avec d'autres moyens de transport pour arriver en Estonie.

Les voyageurs en provenance de pays non membres de l'Union européenne doivent remplir une *déclaration du voyageur* s'ils transportent des biens dont la valeur douanière dépasse la franchise de 175 EUR.

Vous devez présenter une *déclaration en douane* écrite si vous transportez des biens, achetés hors de l'Union européenne et dont la valeur dépasse 1000 EUR ou dont le poids dépasse une tonne. Vous devez également remplir une déclaration en douane si vous transportez des biens destinés à la vente et d'une valeur supérieure à 22 EUR. Vous devez déclarer oralement les biens à destination commerciale de valeur inférieure à 22 EUR.



Pour plus de détails sur les procédures douanières, voir le site des Services du fisc et des douanes d'Estonie <http://www.emta.ee/>

9.4 Les transports en Estonie

Le trafic estonien n'est pas aussi intense que dans les pays méditerranéens. Il est vrai que les routes d'intérêt local, souvent étroites et chaotiques, n'encouragent pas la vitesse, même si les conducteurs jeunes et impétueux s'y adonnent cependant. Les villes estoniennes, petites ou grandes, sont caractérisées par une circulation automobile calme et une abondance de piétons. Seuls les habitants de la capitale connaissent les bouchons aux heures d'affluence et le manque de places de parking.

Si votre travail ne vous conduit pas aux quatre coins de Tallinn, vous n'avez pas besoin de voiture : le centre-ville se parcourt très bien à pied. Les trams, trolleys, autobus et trains électriques vous conduiront vers les extrémités plus éloignées de la ville, bien que les trois premiers, le matin et la soirée, vous imposent peut-être une trop grande promiscuité avec les autres voyageurs. En ville, les gens utilisent les bus et les minibus, qui se tiennent précisément à leurs horaires. Acheter un ticket de bus à l'unité ne ruinera personne, mais les voyageurs assidus feront mieux d'acheter un titre de transport mensuel. Le point faible des transports urbains en Estonie est le manque de service de nuit, mais cela est compensé par les tarifs raisonnables des taxis.



En général, les Estoniens voyagent plus volontiers d'une ville à l'autre en autocar que par le train : les liaisons ferroviaires sont rares, et certains trains sont aussi inconfortables qu'à l'époque soviétique. Le réseau ferré, qui date du début et du milieu du XXe siècle, a été reconstruit à plusieurs reprises, ce qui permet à chacun de faire un trajet agréable à vélo le long du remblai. Les vieilles gares offrent des spectacles pittoresques. Les régions rurales autour des anciennes gares souffrent de l'isolement. Le déclin du service ferroviaire les a frappées de plein fouet, et les autocars sont insuffisants.

Les **transports en commun en autobus et autocars** sont bien organisés et sont efficaces pour les transports en ville autant que pour les liaisons sur de plus longues distances. Dans les villes, la plupart des transports en commun offrent la possibilité d'utiliser des cartes valables 10, 30 ou 90 jours aussi bien que des billets valables une seule fois. Si vous êtes titulaire d'une carte d'identité, vous pouvez également acheter vos billets en utilisant un téléphone mobile, la banque par Internet ou un téléphone fixe, à Tallinn et à Tartu.

Les voyages de longue distance sont moins chers en **train**, mais le système ferroviaire nécessite encore beaucoup d'investissements, les autocars sont généralement plus rapides, et ils sont davantage utilisés. La seule exception est le réseau ferré électrique autour de Tallinn dans la province de Harju, que de nombreuses personnes empruntent quotidiennement. Les horaires des autocars de longue distance entre les villes sont excellents, et le transport est bon marché. Par exemple, il y a plus de soixante cars par jour entre Tallinn et Tartu.



Autocars de ligne <http://www.bussireisid.ee/index.html?MENU=&KEEL=en>

Transports publics à Tallinn <http://www.tallinn.ee/eng/>

Transports publics à Tartu <http://buss.tartu.ee/bi2/bi2?language=eng>

Se déplacer avec sa propre **automobile**, ou avec un véhicule de location, est très pratique ; toutes les routes principales sont en bonne état et subissent chaque année des travaux d'amélioration. Louer une voiture est assez cher (et il faut généralement utiliser une carte de crédit) ; pour un long séjour, d'autres options, comme le leasing, sont plus conseillées.

En Estonie, vous pouvez conduire un véhicule immatriculé à l'étranger pendant douze mois sans le faire immatriculer sur place. En cas de séjour plus long, le véhicule doit être enregistré au Centre estonien d'immatriculation des véhicules à moteur. Tous les véhicules doivent être assurés.

Les permis de conduire délivrés dans les pays membres de l'Union européenne sont valables en Estonie ; il n'est pas nécessaire de les échanger contre un permis estonien.

Les permis de conduire étrangers délivrés en accord avec la Convention de Vienne sont valables en Estonie pour une durée d'un an, et il est nécessaire de procéder à l'échange du permis contre un permis estonien dans les douze mois suivant l'arrivée en Estonie. Sinon, il devient nécessaire de passer un examen de conduite, théorique et pratique, pour échanger le permis contre un permis estonien.



Des informations complémentaires sont disponibles sur le site du Centre estonien d'immatriculation des véhicules à moteur <http://www.ark.ee/atp/eng/>

En Estonie, les phares doivent être allumés et les ceintures attachées lorsque l'on conduit un véhicule. Garer son véhicule en centre-ville est généralement payant. Des symboles indiquent les différents tarifs. Des lignes bleues délimitant un espace de parking indiquent qu'il s'agit d'une zone payante. Les tickets peuvent être achetés à des distributeurs situés sur le trottoir. On peut également payer à l'aide de son téléphone portable. Dans ce cas, un autocollant fourni par l'opérateur téléphonique est nécessaire ; l'opérateur fournit en même temps les instructions spécifiques.

L'Automobile Club d'Estonie vient en aide à ses membres, ainsi qu'aux autres conducteurs, en cas de survenue d'un problème inattendu, comme une crevaison, et il rend aussi d'autres services. Le numéro d'appel des services d'aide de l'Automobile Club est 1888.



On trouve des informations sur le parking sur les pages web touristiques de Tallinn <http://www.tourism.tallinn.ee/>

Il y a de nombreuses compagnies de taxis dans les plus grandes villes. Les tarifs sont très abordables, et le chauffeur peut délivrer un reçu. Vous pouvez vérifier les tarifs avant de monter dans le véhicule : ils sont affichés sur la vitre du taxi. Tous les prix sont donnés en couronnes estoniennes.

Les possibilités de déplacement à vélo s'améliorent constamment. Les municipalités de Tallinn et de Tartu créent des circuits pour les cyclistes, et des organisations bénévoles se dépensent sans compter pour rendre le cyclisme plus populaire.



Le site Internet de Tallinn <http://www.tallinn.ee/eng/> donne des instructions pour les passagers des taxis et des cartes des routes cyclables.

9.5 Téléphones

Les téléphones portables sont devenus aussi importants, sinon davantage encore, que les téléphones fixes. Le nombre de téléphones portables par habitant est en Estonie l'un des plus élevés au monde. L'utilisateur a le choix entre un contrat avec un opérateur téléphonique et la carte téléphonique. Les cartes n'entraînent aucun paiement mensuel, mais le tarif des communications est un peu plus élevé. Elles peuvent être achetées dans toutes les stations d'essence ou les kiosques (pas besoin de présenter une carte d'identité).

L'Estonie est en pointe pour l'usage des technologies mobiles innovantes. Les téléphones portables servent à payer son parking, à payer dans certains magasins ou restaurants, ou encore à acheter des tickets pour les transports en commun à Tallinn et à Tartu. Pour procéder à des paiements à l'aide de votre téléphone portable, vous devez conclure un accord spécifique avec votre opérateur téléphonique. Pour le parking, un autocollant spécial est requis – celui-ci vous sera remis par votre opérateur.

Les trois plus importants opérateurs de téléphonie mobile en Estonie sont EMT, Tele2 et Elisa.

Il existe également de nombreux opérateurs pour les téléphones fixes. Plusieurs d'entre eux proposent diverses options d'accès à Internet.

Pour appeler à l'étranger depuis l'Estonie, composez le 00 suivi de l'indicatif du pays concerné. L'indicatif de l'Estonie est 372. Par exemple, pour appeler le Centre de mobilité Archimedes depuis l'étranger, vous composerez +372 730 0337. Pour appeler le Centre de mobilité alors que vous vous trouvez déjà en Estonie, composez simplement 730 0337. Pour appeler le Centre de mobilité finlandais depuis l'Estonie, composez 00 358 977 4881.



9.6 Ordinateurs et accès à l'Internet

Les possibilités d'accès à Internet sont très nombreuses en Estonie. Le nombre de zones wifi (*wireless Internet*) est en constante augmentation, et comprend notamment plusieurs bars, des hôtels et des bâtiments publics. Il existe plusieurs cafés Internet dans les grandes villes. Il y a des Points Internet pour le public dans la plupart des bibliothèques. Le règlement varie d'un endroit à l'autre : l'usage de l'ordinateur est généralement gratuit, mais on peut vous réclamer un paiement pour réserver à l'avance.



WiFi.ee <http://www.wifi.ee/index.php?p=area&lang=eng>

Tartu. Info. Internet points http://www.tartu.ee/?lang_id=2

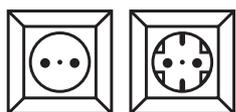
In Your Pocket. Tallinn city guide. Keep in touch <http://www.inyourpocket.com/estonia/tallinn/en/>

9.7 Services postaux

Les postes estoniennes ont de nombreux bureaux dans tout le pays. Le tarif d'affranchissement d'une lettre ordinaire (jusqu'à 20 grammes) en Estonie est de 4,40 couronnes. L'envoi d'une lettre par la poste aérienne à destination des pays baltes et des pays scandinaves coûte 6 couronnes, 6,50 couronnes pour les autres pays d'Europe et plusieurs pays d'Asie centrale, 8 couronnes pour le reste du monde. Les tarifs sont plus élevés si le poids de la lettre dépasse 20 grammes.

9.8 Appareils électriques

En Estonie, l'électricité est produite et distribuée par l'entreprise nationale Eesti Energia et ses centrales. Le courant fourni est en 220 V / 50 Hz. Si vous achetez une maison ou un appartement, vous devez signer un contrat avec Eesti Energia ; cela peut se faire dans n'importe quel bureau de service clientèle d'Eesti Energia. Si vous louez une maison ou un appartement, le propriétaire a probablement déjà un contrat, vous avez simplement à vous mettre d'accord avec lui sur le mode de paiement. Actuellement, le prix de l'énergie (pour le contrat du type le plus répandu) est de 126 sents/kWh. Il est possible de choisir d'autres types de contrats, par exemple si vous avez un compteur qui mesure séparément la consommation de jour et de nuit, auquel cas les tarifs diffèrent.



Pour obtenir davantage d'informations sur Eesti Energia, ou sur le contact avec les bureaux du service clientèle, consultez <http://www.energia.ee/en/first>



9.9 Achats, coût de la vie

Faire des achats en Estonie est simple et facile. Les plus grands supermarchés sont ouverts de 10 heures à 22 heures, voire de 9 heures à 23 heures. Les heures d'ouverture des autres magasins, par exemple les bijouteries ou les magasins d'articles de sport, sont typiquement 10 heures – 18 heures ou 10 heures – 19 heures, mais les boutiques situées dans les grands centres commerciaux peuvent être ouvertes plus longtemps. Les plus petites boutiques ferment pendant le week-end, mais la plupart des supermarchés gardent les mêmes horaires d'ouverture qu'en semaine.

Les endroits les plus populaires pour les achats quotidiens sont les chaînes de supermarchés Konsum, Prisma, Rimi, Selver et Säästumarket. Beaucoup de gens aiment aussi faire certains de leurs achats hebdomadaires sur les marchés, qui ferment habituellement plus tôt.

Voici quelques prix moyens, datant de l'automne 2005, pour vous donner une idée du coût de la vie:



Loyer mensuel pour un appartement de deux la vieille ville)	3500 – 7000 EEK
Loyer mensuel pour un appartement de deux pièces à Tartu de deux pièces à Tartu	2500 – 5000 EEK
Pain	7 – 14 EEK
1 kg de pommes	6 – 15 EEK
1 kg de porc	60 – 95 EEK
Dîner au restaurant	150 – 400 EEK
Ticket de cinéma	80 – 115 EEK
1 litre d'essence	15 – 17 EEK
Billet d'autocar de Tallinn à Tartu	90 – 110 EEK



Vos droits, en tant que consommateur, sont protégés par la loi sur la protection des consommateurs; si nécessaire, le Bureau estonien de la protection des consommateurs vous fournira des informations et de l'aide pour défendre vos droits. Vous pouvez contacter le bureau par courrier électronique à l'adresse info@consumer.ee ou appeler le (+372) 620 1700.

9.10 Cours de langue

Apprendre l'estonien n'est pas une tâche facile. Il y a quatorze cas dans les déclinaisons, mais l'usage des prépositions est relativement simple. L'estonien appartient à la famille des langues finno-ougriennes, c'est donc une langue que les Finlandais apprendront plus facilement que d'autres personnes. Avant d'entamer vos études d'estonien, assurez-vous que le professeur utilise une méthode qui vous convient. Il est conseillé d'assister à un cours pour s'en rendre compte. Les plus importants centres d'apprentissage des langues offrent plusieurs cours par an.



Centre for Baltic Studies

<http://www.baltic.ut.ee/BSP/Courses>

International Language Services <http://www.ils.ee/eng/>

Tartu University, Intensive Estonian language courses <http://www.ut.ee/english/studying/intensivcourse>

9.11 Quelques expressions utiles

tere!	bonjour!
nägemist!	au revoir !
aitäh!/tänan!	merci!
palun	s'il vous plaît
jah	oui
ei	non
tasuta	gratuit
buss	autobus, autocar
bussipeatus	arrêt de bus
rong	train
kuukaart	carte mensuelle (pour les transports en commun)
juhiluba	permis de conduire
naine	femme
mees	homme
postkontor	bureau de poste
ümbrik	enveloppe
mark	timbre
arst	docteur
hambaarst	dentiste
kiirabi	ambulance
pood	magasin
restoran	restaurant
kohvik	café
baar	bar
arve	facture, addition
juuksur	coiffeur
valutavahetus	conversion de devises

vahetuskurss	taux de change
palk	paie, salaire
raha	argent
hind	prix
kool	école
lasteaed	garderie, jardin d'enfants
õpetaja	professeur (instituteur)
teadus	science
teadlane	chercheur, scientifique
õppemaks	frais d'éducation
üliõpilane	étudiant
lektor	lecteur, assistant
professor	professeur (de l'Université)
üliõpilaspilet	carte d'étudiant
sihtasutus	fondation
lugejapilet	carte de lecteur
pass	passport
ID - kaart	carte d'identité
isikut tõendav dokument	pièce d'identité
Kus on raamatukogu?	Où est la bibliothèque?
Kuidas minna ülikooli?	Comment se rend-on à l'université?
Minge vasakule	Allez à gauche
Minge paremale	Allez à droite
Minge otse	Allez tout droit
Palun sõitke aadressil...	S'il vous plaît, conduisez-moi à l'adresse suivante: ...
Mis kell on?	Quelle heure est-il ?
Kui palju see maksab?	Combien cela coûte-t-il ?

9.12 Accessibilité pour les handicapés

Les conditions faites aux personnes handicapées en Estonie ne sont pas très bonnes. Les bâtiments publics récemment construits leur réservent des possibilités d'accès, mais les bâtiments plus anciens souffrent de carences à cet égard. Le même problème se rencontre dans les bâtiments universitaires. Les universités ont fait des efforts pour installer des rampes et pour rendre l'accès plus facile aux personnes handicapées. Toutefois, certains locaux anciens en sont encore dépourvus. Des personnels assistants peuvent aider à résoudre ces difficultés.

Il peut également y avoir des problèmes dans certains centres commerciaux, des cafés, des restaurants ou des véhicules de transports en commun. L'accessibilité des transports en commun à Tallinn et à Tartu s'améliore, avec l'acquisition de plusieurs autobus à plancher surbaissé. Les horaires de bus indiquent le passage des autobus à planchers surbaissés. À Tartu, ils sont repérés par la lettre « a », et à Tallinn leurs horaires sont sur fond coloré. Les transports en commun intervilles sont plus problématiques, et les possibilités d'accès pour les personnes en fauteuil roulant sont très limitées. À Tallinn et à Tartu, on peut bénéficier d'un service de taxis spéciaux pour handicapés. Pour utiliser ce service, contactez à Tallinn le Bureau des personnes handicapées, par téléphone au (+372) 655 4160 ou à l'adresse électronique tia@tallinnakoda.ee, et à Tartu le Bureau d'aide sociale.

Il reste beaucoup à faire pour donner aux handicapés les moyens d'être autonomes. Les personnes handicapées peuvent demander de l'aide ou des informations complémentaires aux Bureaux d'aide sociale des autorités locales.



Bureau d'aide sociale et des services de santé de Tallinn

Narva mnt. 11d, 10151 Tallinn

Tél. : (+372) 645 7440

Fax : (+372) 645 7444

Courriel : sotsiaal@tallinnlv.ee

Bureau d'aide sociale de Tartu

Raekoja plats 3

Tél. : (+372) 736 1300

Fax : (+372) 736 1301

Courriel : sao@raad.tartu.ee



10.1 Temps libre

Il semble que la principale activité de loisirs en Estonie soit le sport. Ceux qui ne se rendent jamais dans une salle de gymnastique sont d'excellents sportifs dans leur fauteuil, et ils suivent avec enthousiasme les exploits de leurs compatriotes dans les compétitions internationales. Les possibilités d'activité incluent les bains de mer en été, la cueillette des champignons et des baies sauvages en forêt l'automne, et divers travaux sur la maison de campagne. Chacune de ces activités offre de multiples occasions de se dépenser.

Voilà environ dix ans, personne ne semblait avoir le moindre temps libre (l'objectif commun semblait être de gagner un maximum d'argent le plus rapidement possible) ; aujourd'hui, les gens ont compris que l'argent ne suffit pas à vous faire vivre. On peut voir désormais des jeunes sur des patins à roulettes, des bicyclettes ou des planches à roulettes, on croise des voitures chargées de skis, de canoës ou de planches de surf, mais tout autant des oiseaux de nuit passant d'une fête à l'autre aux heures les plus sombres. Les Estoniens ont appris à se relaxer.

L'automne, quand les collègues rentrent de vacances, les premières conversations portent sur la fête de la Saint-Jean, le sauna enfumé traditionnel et les framboises du jardin: l'été est la saison pendant laquelle les Estoniens préfèrent rester chez eux.

10.2 Religion et Églises

Les Estoniens aiment parler de leurs habitudes de travail « luthériennes ». C'est probablement le seul sujet lié à la religion qui parviendra jusqu'à vos oreilles. Dans l'Estonie à majorité protestante (depuis le début du XVI^e siècle), l'Église est séparée de l'État, et les questions religieuses ne font surface qu'à Noël et à Pâques. L'appartenance confessionnelle est une affaire strictement privée. Les représentants de l'État jugent toutefois nécessaire de faire une apparition à l'église de temps en temps, et le clergé exprime ses opinions sur les questions sociales. Les débats les plus animés à propos de la religion portent sur la question de savoir si ce sujet devrait être obligatoire dans les programmes scolaires.

La christianisation de masse des Estoniens a commencé au XIII^e siècle, mais les croyances païennes antérieures se sont maintenues jusqu'au XVII^e siècle. À côté des fêtes chrétiennes, il existe encore aujourd'hui des traditions « païennes » vivantes, comme les feux du mois de mai et de la Saint-Jean.

La majorité des personnes pratiquantes appartiennent à l'Église luthérienne évangélique d'Estonie ou à l'Église orthodoxe. L'Église orthodoxe en Estonie se divise en deux branches: l'Église de langue russe, rattachée au patriarcat de Moscou, et l'Église de langue estonienne, rattachée au patriarcat de Constantinople. Les visiteurs de Tallinn y remarquent immédiatement la présence orthodoxe, avec la cathédrale datant de la période de la russification (fin du XIX^e siècle) qui domine la colline de Toompea dans la vieille ville. L'ancienne communauté des Vieux croyants a trouvé refuge sur la rive du lac Peipsi depuis la réforme russe.

L'horaire le plus courant pour les services dominicaux est 10 heures, mais dans certaines congrégations les services ne commencent qu'à 11 heures ou à midi. Contactez une congrégation directement si vous souhaitez en devenir membre.



Église luthérienne évangélique d'Estonie <http://www.eelk.ee/english.php>

Église orthodoxe d'Estonie <http://www.orthodoxa.org/>

Église orthodoxe estonienne du patriarcat de Moscou <http://www.orthodox.ee/indexeng.php>

Église catholique en Estonie (en estonien, kogudused = paroisses) <http://www.katoliku.ee/>

Église méthodiste unifiée en Estonie <http://www.bmk.ee/umc/>

Union des Églises évangéliques libres et des Églises baptistes d'Estonie <http://www.ekklesia.ee/index.php?a=35>

Vous trouverez des informations concernant les églises de Tallinn sur le site touristique <http://www.tourism.tallinn.ee/>

10.3 Événements

Plusieurs bases de données contiennent des informations sur les concerts, représentations théâtrales et expositions à venir. Les tickets pour les concerts et autres événements culturels sont souvent moins chers si vous les achetez à l'avance que si vous attendez le dernier moment.



Kultuuriinfo. Événements culturels en Estonie <http://kultuuriinfo.ee/>

Visitestonia.com <http://www.visitestonia.com/>

Tallinn <http://www.tallinn.ee/eng>

Site web touristique <http://www.tourism.tallinn.ee/>

Tartu (section «Culture and free time», chapitre «Main events») <http://www.tartu.ee/>

Eesti Kontsert <http://www.concert.ee/>

Piletilevi – vente de billets par Internet <http://www.piletilevi.ee/>

10.4 Violons d'Ingres

Les passe-temps favoris en Estonie comprennent entre autres le chant choral, la danse et les sports. Il existe de nombreux clubs sportifs, des piscines et des pistes d'entraînement.



Tallinn. («Chapitre «Hobby Schools») <http://www.haridus.ee/en/huvialakoolid>

Tartu Tourist Information. Active leisure <http://turism.tartumaa.ee/>

Tartu. (Section «Education and Science», chapitre «Hobby Schools») http://www.tartu.ee/?lang_id=2

10.5 Plein air

Passer du temps en plein air est un plaisir en Estonie. La nature estonienne est superbe et vibrante. Les randonnées et le camping sont très populaires l'été, et beaucoup apprécient le ski en hiver. Les forêts domaniales sont sillonnées de magnifiques sentiers de randonnées, et on y trouve des possibilités de logement. Il y a également de nombreux autres sites en Estonie qui permettent de passer le temps en plein air agréablement.

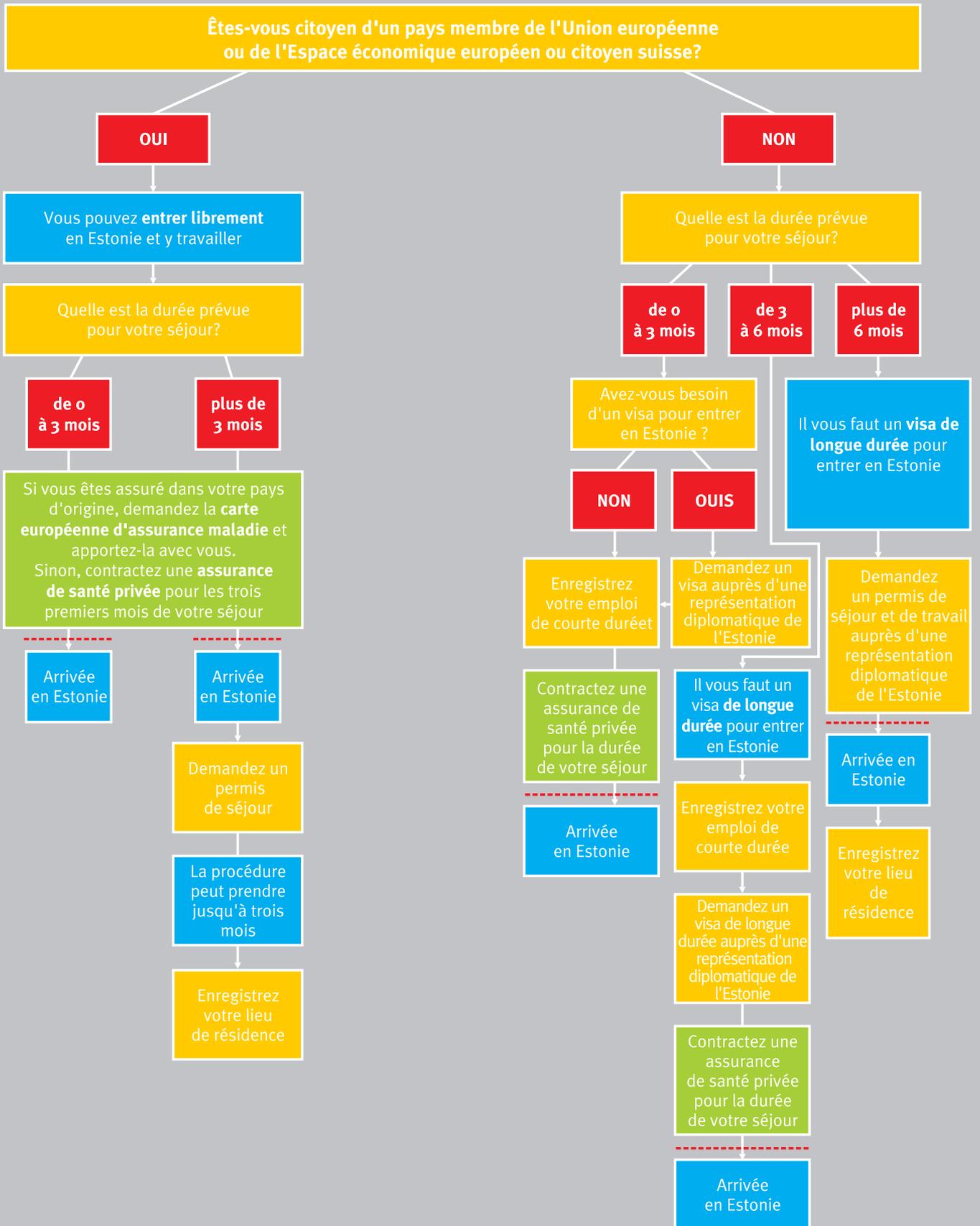
Quelques sites à voir: Taevaskoja, Soomaa, Saaremaa, Hiiumaa, la côte Nord, Lahemaa, les grottes de Piusa, la réserve naturelle d'Endla, Suur Munamägi.

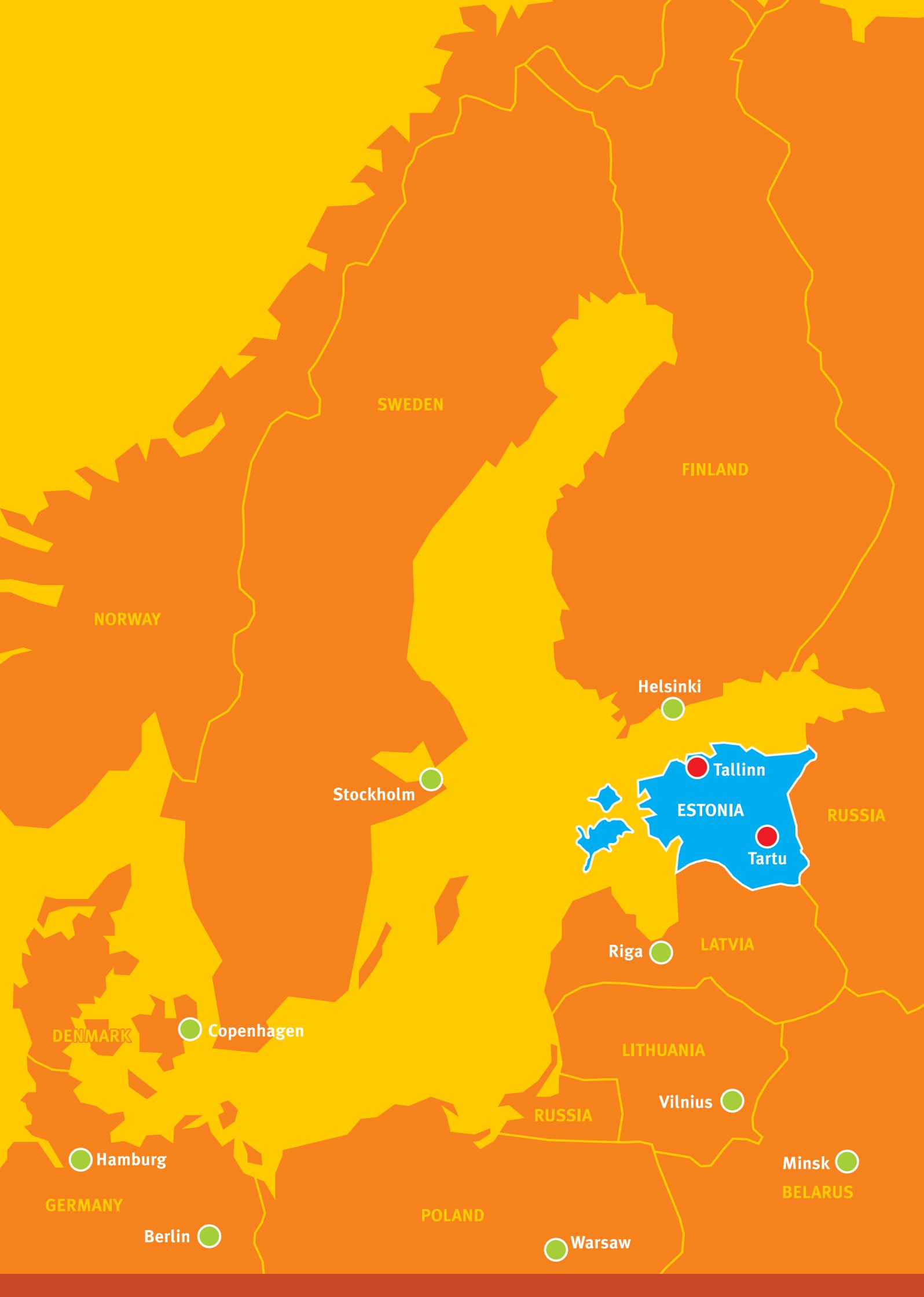


Centre de gestion des forêts d'Etat, (chapitre «Recreation in state forests»). <http://www.rm.ee/>

Organisation du tourisme rural en Estonie <http://www.maaturism.ee/>

Visitestonia.com <http://www.visitestonia.com/>





SWEDEN

FINLAND

NORWAY

Helsinki

Stockholm

Tallinn

ESTONIA

RUSSIA

Tartu

Riga

LATVIA

DENMARK

Copenhagen

LITHUANIA

Vilnius

RUSSIA

Hamburg

Minsk

GERMANY

Berlin

BELARUS

POLAND

Warsaw